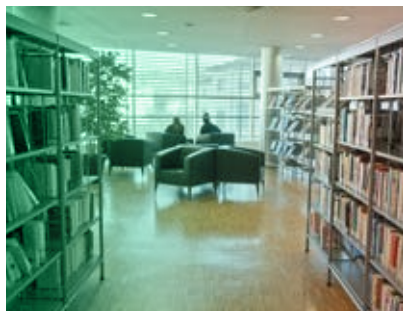
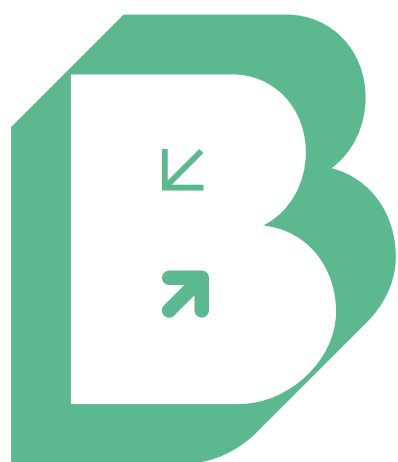




BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE DE LYON

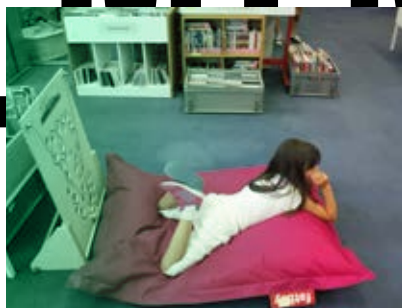


PROJET



D'ÉTABLISS

SSEMENT 2021-



2026



Héritière d'une histoire qui s'étend sur plusieurs siècles, la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL), première bibliothèque municipale de France en dehors de Paris, est constituée aujourd'hui d'un réseau de 16 bibliothèques. Elle propose près de 4 millions de documents à la consultation et au prêt, ainsi que de nombreux services. En 2019, dernière année de référence avant la crise sanitaire, elle comptait 127 000 inscrits, soit 20 % de la population lyonnaise, a reçu 2,6 millions de visiteurs et visiteuses, et a prêté 4,2 millions de documents. Actrice majeure de la vie culturelle lyonnaise, la BmL, qui regroupe au total 449 emplois permanents, organise également plusieurs milliers de rencontres, conférences, expositions, spectacles ou ateliers, chaque année.

De 2012 à 2018, la BmL a mis en œuvre un projet d'établissement incarné par un mot d'ordre « la bibliothèque plus que jamais », et structuré autour de trois grandes orientations : une bibliothèque « orientée publics », une bibliothèque « lieu de vie dans la cité », un « modèle lyonnais » basé notamment sur l'innovation numérique, la valorisation d'un patrimoine écrit et graphique exceptionnel, ou encore sur une réflexion territoriale qui s'inscrit dans un contexte institutionnel particulier, celui de la métropole lyonnaise.

Parmi les principales réalisations de cette période, on peut citer la construction de trois nouvelles bibliothèques d'arrondissement, l'automatisation complète du prêt et du retour des documents, la refonte des dispositifs d'accueil dans tout le réseau, la mise en place de grands événements thématiques renforçant le rôle de la bibliothèque comme lieu de débat dans la cité, ou la signature d'une convention de délégation de gestion avec la Métropole du Grand Lyon pour l'animation de la coopération avec les autres communes de la métropole. Durant cette période, les principaux indicateurs d'activité de la BmL (fréquentation, nombre d'abonné-es, nombre de prêts) ont fortement augmenté.



La réflexion sur un nouveau projet d'établissement a été lancée en 2018. Elle a été ralentie par les échéances électorales, le changement de directeur et la crise sanitaire sans précédent que nous subissons depuis 2020. L'élaboration du nouveau projet a repris début 2021, avec une méthodologie adaptée au contexte épidémique, qui a fortement réduit les possibilités de temps de travail collectifs. La réflexion s'est nourrie cependant des constats tirés du dernier baromètre de satisfaction des usagers datant de 2018, des différents états des lieux actualisés en 2020, et des réflexions issues des groupes de travail permanents et des coordinations thématiques existant au sein de la BmL.

Ce projet d'établissement intègre également les grands enjeux du plan de mandat, élaboré par la nouvelle équipe municipale et approuvé par le Conseil municipal en mars 2021. Il a vocation à s'articuler avec le plan d'administration et avec la future charte de coopération culturelle. C'est la raison pour laquelle il est structuré à un double niveau :

5 PRINCIPES DIRECTEURS ont été retenus. Ils correspondent aux grandes priorités municipales : un service public garantissant l'accès du plus grand nombre à la culture, favorisant la transition écologique, l'inclusion sociale, la participation citoyenne, la ville à hauteur d'enfants. Ils ont vocation à irriguer toute l'activité du réseau des bibliothèques et permettront d'explicitier la façon dont la bibliothèque va contribuer à la mise en œuvre du plan de mandat.

7 PROGRAMMES thématiques, couvrant les principaux champs d'action de la BmL, précisent les dossiers prioritaires à mener d'ici 2026 dans ces différents domaines.

L'ambition de ce nouveau projet d'établissement n'est pas d'inventer un nouveau modèle de bibliothèque, mais plutôt de prolonger la dynamique enclenchée ces dernières années, qui a fait de la BmL l'établissement culturel le plus fréquenté par la population lyonnaise, de consolider nos points forts, de moderniser nos différents outils informatiques et numériques, de rendre notre action culturelle et pédagogique plus lisible et plus structurée, de renforcer l'accessibilité des espaces et des services, de poursuivre la rénovation de la bibliothèque de la Part-Dieu et la modernisation des bibliothèques d'arrondissement, de continuer à adapter notre offre documentaire à l'évolution des attentes et des pratiques culturelles des usagers. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement interne, pour limiter les lourdeurs, les pesanteurs, les irritants inhérents à la vie d'un établissement de la taille de la BmL, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des agents, en tenant compte notamment des leçons que l'on peut tirer de la crise sanitaire.

Il s'agit d'une étape indispensable pour permettre à la bibliothèque de relever les nombreux défis culturels, sociaux et environnementaux des prochaines années. Ce projet doit être enfin un outil de redynamisation et de reconquête des publics après deux années de crise sanitaire au cours desquelles le secteur culturel en général, et les bibliothèques en particulier, ont été durement éprouvés.

Pour conclure ce préambule, il apparaît nécessaire de rappeler ici les principales missions de la BML, les grandes caractéristiques de ses publics et de souligner ce qui fait sa spécificité au sein du paysage culturel lyonnais.



© Bm Lyon

LES MISSIONS

- Mettre à disposition la production éditoriale dans toute sa diversité et son actualité
- Offrir des espaces publics partagés, ouverts à tous et toutes, lieux de mixité et interactions sociales apaisées
- Développer la lecture
 - favoriser l'accès de tous et toutes à la lecture
 - donner envie de lire
 - lutter contre l'illettrisme
- Participer à la construction du citoyen-ne
 - développer la culture numérique, économique, scientifique et environnementale
 - favoriser l'engagement citoyen
 - développer l'esprit critique
 - favoriser l'intergénérationnel et les pratiques collectives
 - favoriser l'apprentissage du français
 - favoriser la réussite éducative
- Accompagner la population dans ses besoins de la vie quotidienne
 - promouvoir l'inclusion numérique: développer la littératie numérique, proposer des outils numériques
 - favoriser l'accès aux droits
 - favoriser l'acquisition de compétences, y compris des savoir-faire pratiques
 - contribuer au bien-être et à la santé des habitant-es
- Promouvoir la création
 - soutenir la création contemporaine locale et régionale
 - favoriser la rencontre avec la création artistique et les artistes en particulier dans les domaines suivants: photographie, cinéma documentaire, arts graphiques, littérature, musique (scène locale), arts vivants, jeu, création numérique
 - accompagner les pratiques amateurs
- Constituer, conserver et partager le patrimoine



LES PUBLICS DE LA BML

La bibliothèque a par nature vocation à s'adresser à toutes les personnes présentes à Lyon (résidents, travailleurs, visiteurs de passage) ou ayant un intérêt pour la ville et sa région. S'agissant de la population lyonnaise, elle doit ainsi veiller à ce que tous les âges, CSP et quartiers soient touchés par son action, qu'elle soit dans les bibliothèques ou hors les murs. Par ailleurs, la richesse du patrimoine qu'elle conserve implique qu'elle s'adresse également à toutes les personnes s'y intéressant (amateurs comme chercheurs au niveau national et international). Sa mission métropolitaine lui confère enfin un rôle d'accompagnement des bibliothèques des autres communes.

Les publics suivants font l'objet d'une attention spécifique dans la mise en place d'actions et dans les priorisations et arbitrages sur la durée du projet d'établissement (PDE) 2021-2026 :

- les enfants et les adolescent-es.
Fortement représenté-es dans les bibliothèques, il s'agit de mieux les prendre en compte et intégrer leur fréquentation des lieux.
- les publics en situation de handicap ou de trouble DYS
- les publics en apprentissage FLE
- les publics en recherche d'emploi
- les publics en fragilité sociale et éloignés des bibliothèques

Pour ces publics, il s'agit tout à la fois de les toucher (par des actions en partenariat ou Hors-les-murs) pour qu'ils bénéficient des services de la Bibliothèque, et de savoir les orienter pour les besoins ne relevant pas spécifiquement de l'action de la BmL.

PLACE SUR LE TERRITOIRE LYONNAIS

La BmL s'affirme comme une actrice culturelle majeure du territoire :

- en étant l'une des principales portes d'entrée culturelle de la Ville de Lyon
- en abordant les enjeux sociaux de manière transversale (création artistique, histoire, science...)
- en veillant à la complémentarité de ses actions et des domaines abordés par rapport à ceux des autres acteurs culturels
- en s'associant aux grands événements locaux qui concernent la lecture et en contribuant à l'ambition du réseau des villes créatives de littérature de l'UNESCO
- en nouant des partenariats
 - pour relever ses grands enjeux scientifiques et culturels
 - pour venir en soutien des acteurs sociaux du territoire
 - au niveau national et international, en lien avec son rayonnement
- en étant présente en proximité et dans l'espace public hors des bibliothèques (Hors-Les-Murs)



SOMMAIRE

Principe directeur 1

LA BIBLIOTHÈQUE, SERVICE PUBLIC CULTUREL DE PROXIMITÉ 8

Principe directeur 2

UNE BIBLIOTHÈQUE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 10

PD2.1 - Concevoir des espaces inspirants et
mobilisateurs pour partager les enjeux
de la transition écologique.....10

PD2.2 - Promouvoir la bibliothèque verte.....11

PD2.3 - Réduire l'empreinte
environnementale de la bibliothèque.....12

PD2.4 - Sensibiliser les publics aux questions
de transition écologique.....13

Principe directeur 3

UNE BIBLIOTHÈQUE CONTRIBUANT À L'INCLUSION SOCIALE 14

PD3.1 - Faire société autour du bien commun
qu'est la culture 14

PD3.2 - Favoriser l'accès à l'emploi.....15

PD3.3 - Faciliter l'accès aux droits 16

Principe directeur 4

UNE BIBLIOTHÈQUE PARTICIPATIVE, FABRIQUE DE LA CITOYENNETÉ..... 17

PD4.1 - Faire de la participation citoyenne
une modalité d'action ancrée
dans le quotidien..... 17

PD4.2 - Travailler sur les droits culturels
et la gouvernance en lien
avec les associations.....19

PD4.3 - Structurer, échanger sur
les pratiques et se former 20

Principe directeur 5

UNE BIBLIOTHÈQUE À HAUTEUR D'ENFANTS 21

PD5.1 - Penser les espaces pour
les enfants et les jeunes.....21

PD5.2 - Conforter le rôle de la BmL
comme porte d'entrée vers
la vie culturelle du territoire..... 22

PD5.3 - Favoriser la rencontre des enfants
avec la création contemporaine
et le patrimoine 22

PD5.4 - Positionner les bibliothèques comme
actrices de la réussite éducative 23

Programme 1

**ADAPTER LES OUTILS
ET SERVICES NUMÉRIQUES 24**

- P1.1** - Proposer des services numériques actualisés, inclusifs et accessibles..... 25
- P1.2** - Structurer l'offre d'inclusion numérique 26
- P1.3** - Développer une offre structurée d'accès aux ressources numériques..... 26
- P1.4** - Promouvoir la sobriété numérique dans nos pratiques et auprès des publics..... 27
- P1.5** - Promouvoir la souveraineté numérique dans nos pratiques et auprès des publics..... 28

Programme 2

**RÉNOVER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET
L'ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES..... 29**

- P2.1** - Requalification de la bibliothèque de la Part-Dieu 30
- P2.2** - Bibliothèques d'arrondissement 31

Programme 3

FACILITER L'ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES .. 34

- P3.1** - S'adapter aux rythmes de vie des citoyen-nés: horaires et services..... 35
- P3.2** - Etudier la gratuité 36
- P3.3** - Accompagner les usagers dans l'identification des services et vers l'autonomie 36
- P3.4** - Accessibilité aux personnes porteuses de handicap ou souffrant d'un trouble DYS: structurer / valoriser nos services..... 36
- P3.5** - Renforcer la présence « hors-murs »: évolution des missions et orientations du Pôle Mobile..... 37

Programme 4

**STRUCTURER ET OUTILLER L'ACTION
CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE 39**

- P4.1** - Prioriser les thématiques d'action culturelle, les modalités de médiation et de partenariat 39
- P4.2** - Organiser l'articulation entre les différents axes et niveaux de programmations thématiques et les actions de proximité ... 40
- P4.3** - Renforcer la méthodologie de projet dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de rendez-vous culturel 41
- P4.4** - Structurer l'action pédagogique et définir la place de l'éducation artistique et culturelle..... 41

Programme 5

**ADAPTER ET VALORISER
L'OFFRE DOCUMENTAIRE 43**

- P5.1** - Adapter et valoriser l'offre documentaire.... 43
- P5.2** - Poursuivre le projet de politique documentaire..... 44
- P5.3** - Conserver, signaler, communiquer, valoriser et enrichir le patrimoine écrit et graphique..... 45

Programme 6

**DÉVELOPPER LA COOPÉRATION
MÉTROPOLITAINE..... 48**

- P6.1** - Favoriser une meilleure intégration du projet métropolitain au sein de l'activité de la BmL 48
- P6.2** - Conforter les moyens et fluidifier le fonctionnement de notre activité métropolitaine..... 49
- P6.3** - Améliorer le service rendu aux bibliothèques partenaires 50
- P6.4** - Développer les actions de coopération à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain 52

Programme 7

**AMÉLIORER L'ORGANISATION
ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE..... 53**

- P7.1** - Evolutions de l'organigramme..... 54
- P7.2** - Organisation du temps de travail 54
- P7.3** - Les pistes d'amélioration du fonctionnement..... 55
- P7.4** - Améliorer les conditions de travail..... 55

ANNEXES..... 56

- 1** - Les chiffres clés du réseau BmL..... 56
- 2** - Organigramme cible 2022 - BmL 58
- 3** - Le réseau BmL..... 59
- 4** - Le Projet d'Établissement 2021-2026 en synthèse..... 61
- 5** - Sigles, abréviations et acronymes..... 72

LA BIBLIOTHÈQUE, SERVICE PUBLIC CULTUREL DE PROXIMITÉ

Le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 fait référence aux droits « inaliénables et sacrés » des personnes avant d'énoncer une série de principes politiques, économiques et sociaux, « particulièrement nécessaires à notre temps », et complémentaires des droits et libertés reconnus par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Il proclame notamment que « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* ». Depuis le 21 décembre 2021, avec la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, le rôle des bibliothèques municipales est clairement réaffirmé dans le code du patrimoine : elles ont « *pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture* ». L'article 1 de cette même loi précise en outre que « par leur action de médiation, les bibliothèques garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ».

La Bibliothèque municipale de Lyon partageait déjà les valeurs énoncées dans le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique et le code de déontologie des bibliothèques (adopté par l'Assemblée générale de l'ABF le 16 novembre 2020) : le personnel des bibliothèques est d'abord au service des publics et les services assurés sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. La Ville de Lyon a également soutenu la promulgation de la Déclaration de Lyon de l'IFLA de 2014 sur l'accès à l'information et au développement.

L'accès à l'information et à la culture étant un bien commun essentiel et droit fondamental, la BmL et ses agents s'engagent à :

- accueillir et respecter tous les publics
- offrir à chacun une égalité de traitement
- garantir la confidentialité des usages et des données personnelles
- répondre à chaque demande, ou, à défaut, la réorienter

La période de pandémie a montré, si besoin en était, combien ces principes étaient concrètement difficiles à mettre en œuvre. Dans cette période et ses différentes contraintes (passe vaccinal, confinement...), les services alternatifs envisagés (« prêts à emporter », « hors-les-murs »...) ne paraissaient pas plus inclusifs que les solutions finalement adoptées.

Les impacts de cette crise sur l'utilisation de la bibliothèque municipale ont été importants. Il s'agit à présent de partir à la reconquête des publics et de veiller à imaginer des modèles inclusifs pour l'avenir.

Les différents programmes et principes directeurs structurant l'action de la BmL pour les années à venir doivent donc répondre aux problématiques suivantes, en menant des actions concrètes mais également en expérimentant, en réfléchissant sur les orientations nécessaires pour garantir aux Lyonnaises et aux Lyonnais un service public de proximité et de qualité :

→ *Garantir l'égal accès de tous et toutes : aller au-devant des publics, et s'adapter à l'évolution de leurs besoins*

Cette ambition est large et couvre la réflexion sur l'amélioration de la couverture territoriale du réseau BmL (notamment dans les secteurs du 2^e Confluence et du 8^e Mermoz), le développement des actions « hors les murs », l'adaptation de la politique documentaire et de la politique d'action culturelle (en intégrant les droits culturels) et bien sûr l'accompagnement nécessaire des publics éloignés de la lecture.

→ *Renforcer le lien social et l'accès aux biens publics culturels*

Ce principe innervé l'ensemble des axes définis par le Projet d'Établissement. La BmL est signataire de la charte de l'ABF « Bib'lib » depuis 2016 qui promeut au titre des communs culturels « le rôle essentiel et stratégique des bibliothèques dans les dispositifs des politiques publiques favorisant l'exercice des droits fondamentaux du citoyen à s'informer, apprendre, partager et inventer ses usages ».

→ *Favoriser l'émancipation citoyenne*

Cela passe notamment par l'inclusion numérique et l'orientation vers l'accès aux droits, l'éducation aux médias et à l'information, le respect et la promotion du pluralisme.

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables
Réflexion territoriale	2022-2026	DA Ouest – DA Est

UNE BIBLIOTHÈQUE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans un contexte de crise environnementale, la transition écologique s'impose à toutes les organisations, privées comme publiques, quel que soit leur secteur d'activité. Cela implique de prendre les bonnes décisions aujourd'hui, tout en pensant à demain, et de concilier les intérêts du présent avec les impératifs sociaux et environnementaux du futur. L'engagement de la bibliothèque à articuler ses problématiques propres aux enjeux de la transition écologique implique de conduire une analyse poussée de notre activité dans le but de mieux dimensionner nos actions en intégrant les besoins des générations futures.

À Lyon, le plan de mandat 2020-2026 place la transition écologique au cœur des politiques publiques, pour initier de nouveaux modes d'action. Dans ce cadre, de grands projets transversaux sont mis en place dans les services de la ville. Le schéma de l'achat public responsable, la stratégie numérique responsable ou la réflexion sur la dette patrimoniale transforment dès à présent les modes d'action des services publics, y compris culturels.

PD2.1 - Concevoir des espaces inspirants et mobilisateurs pour partager les enjeux de la transition écologique

Au-delà de la sensibilisation aux enjeux du changement climatique et de la transition écologique, qu'il faut poursuivre, il nous faut également acquérir les compétences et les méthodes pour accompagner ce changement.

Disposer d'outils, suivre des formations sont nécessaires pour impulser et mettre en œuvre la transition. Cet accompagnement et, le cas échéant, les financements (prestataires normes ISO) sont à identifier en lien avec la Mission transition écologique de la collectivité. Ce service a en effet en charge d'initier, mettre en œuvre et assurer le suivi des actions et projets engagés par l'exécutif municipal.

La mise en œuvre d'un plan de formation collectif sur les enjeux de la transition et sur les moyens d'action concrets est indispensable. Cette formation devra articuler les changements à venir sur notre territoire (climat, mobilités, alimentation, santé...) aux évolutions globales (climat, mobilités et migrations, alimentation, santé...), et inclure tous les agents.

Une veille ciblée sur la transition écologique appliquée aux services publics pourrait également être organisée pour collecter expériences inspirantes et bonnes pratiques, issues d'autres collectivités.

MISE EN ŒUVRE

- Mise en place d'un groupe de travail
- Partenariats: Mission Transition écologique, École de l'anthropocène, Institut du numérique responsable

PISTES D' ACTIONS

- Offres de formation du CNFPT et de l'ADEME orientées sur la transition écologique
- Organisation d'ateliers Fresque du climat
- Rubrique transition écologique à créer dans le Bibliofil (journal interne)
- Priorisation des formations portant sur la transition écologique dans les demandes individuelles de formation
- Participation au groupe de travail de l'IFLA Ensulib

RESSOURCES À DISPOSITION

- L'Agenda 2030, adopté lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable le 25 septembre 2015, regroupe 17 objectifs de développement durable (ODD),
 - Les normes ISO 14000 (management environnemental) et 26 000 (RSE-RSO)
-
-

PD2.2 - Promouvoir la bibliothèque verte

La bibliothèque verte est le terme consacré par la communauté professionnelle pour désigner l'ensemble des actions écologiques qui peuvent être mises en œuvre en bibliothèque. Ses enjeux couvrent donc les collections, l'action culturelle, les services offerts (grainothèques...) comme son fonctionnement. Tri sélectif, recyclage du matériel, économie des moyens: en un mot une sobriété des pratiques, y compris numériques. Transversalement, cette démarche pourrait porter sur l'analyse de la chaîne du livre (de l'équipement au pilon), en s'appuyant sur la méthode de l'analyse des cycles de vie, déjà utilisée dans le secteur informatique.

Plus largement, ce souhait de limiter nos déchets et notre consommation peut s'appliquer à d'autres ressources comme l'eau, par la mise en place de récupérateurs d'eau, ou l'électricité, en visant une diminution de la consommation électrique (parc informatique, chauffage, éclairage, ...).

La majeure partie des propositions ont un coût minime, mais modifient la perception des équipes sur leur capacité à agir sur leur environnement et pour la planète.

MISE EN ŒUVRE

- Implication des différents services: Bâtiment pour le tri sélectif des déchets, la mise en œuvre d'un compost dans toutes les bibliothèques, développement numérique, service informatique et web pour le numérique, Communication interne et externe (partage des bonnes pratiques).
- Formations collectives au plan de formation
- CRM 2021-2023 Bibliothèque verte

PARTENARIATS

- Anciela
- Dispositifs de déploiement de compostes collectifs de la Métropole
- GDS Eco-info

RESSOURCES

- Rédaction d'un Guide de la bibliothèque verte
-
-

PD2.3 - Réduire l'empreinte environnementale de la bibliothèque

La Ville de Lyon a initié en 2021 une démarche d'évaluation de ses émissions carbone liées aux services numériques, par la réalisation d'un bilan Carbone confiée à l'agence Carbone 4. La bibliothèque en est partie prenante. D'autres méthodes d'évaluation de l'empreinte environnementale de l'établissement comme l'analyse des cycles de vie (ACV) des matériels entrants et sortants, outil multifactoriel, plus complet que le bilan Carbone, faciliteraient l'appropriation des résultats par les participants et sa traduction en actes sur le terrain.

MISE EN ŒUVRE

- Privilégier les achats sobres, durables et sociaux en cohérence avec le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables
- Donner la priorité aux mobilités douces, notamment en communiquant sur les soutiens de la métropole et de l'État au vélo
- Mieux dimensionner les équipements numériques aux pratiques de l'établissement (interne et publics)
- Mettre en œuvre des pratiques de sobriété numérique, au quotidien dans l'usage de nos outils de communication et dans la conception de nos projets structurants.
- Réaliser le bilan Carbone des activités de la bibliothèque ou l'analyse des cycles de vie des matériaux
- Inclure la problématique de transition dans les projets de rénovation à venir
- CRM Tablettes

RESSOURCES À DISPOSITION

- Service en charge du déploiement du tri sélectif
 - Expérience du bilan carbone des services numériques
-
-

PD2.4 - Sensibiliser les publics aux questions de transition écologique

Il est essentiel de poursuivre et développer les actions de médiation culturelle, en élargissant les partenariats existants (Maison de l'environnement, Maison du vélo, Ecole de l'Anthropocène).

De nombreux acteurs culturels travaillent à Lyon sur la question de la médiation des savoirs et des savoir-faire autour de la transition écologique. L'offre culturelle proposée par la bibliothèque ne doit pas doubler avec les rendez-vous culturels déjà proposés. Les propositions déjà portées par la bibliothèque (Cycle Côté doc) et la production de contenus sur ce sujet pourraient par contre bénéficier d'une plus large valorisation. De nouvelles propositions d'ateliers portés par la philosophie du faire soi-même pourront également promouvoir auprès des publics la question de la réparabilité et de la transmission des savoir-faire techniques.

S'agissant des collections sur la transition écologique et la sobriété, elles sont déjà bien représentées dans une majorité de bibliothèques du réseau. Elles rencontrent leurs publics quel que soit le territoire ou le contexte de leur consultation (très bon taux de rotation). La valorisation de ces collections spécifiques est cependant à renforcer.

MISE EN ŒUVRE

- Augmentation du budget acquisition des collections sur la TE pour créer de la profondeur documentaire.
- Articulation entre offres physiques et numériques (MOOC, podcasts)
- Action de communication par une cartographie des collections et campagne de valorisation des collections

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables
Déploiement bibliothèque verte	2021-2024	DA Ouest
Braderie	Anuelle - 2022<	Responsable silo moderne - DA Publics

UNE BIBLIOTHÈQUE CONTRIBUANT À L'INCLUSION SOCIALE

De par leur vocation à permettre l'accès de tous à la culture et à l'information, sans discrimination, préjugé ou préalable, les bibliothèques ont progressivement endossé un rôle social autour des notions du « vivre ensemble » et de réduction des fractures sociétales : la bibliothèque est un lieu partagé, et c'est un lieu qui rassemble des visiteurs de tous profils, reflétant la société actuelle.

L'ambition initiale de la participation culturelle de tous s'est ainsi étendue, pour les bibliothèques, aux autres domaines de la participation sociale, qu'elle soit relationnelle (réunion sociale), civique ou encore économique. Il n'est pas question ici de se substituer aux acteurs sociaux mais, pour la BmL, de conserver la mixité des visiteurs (création du lien social), de mettre en valeur / faire connaître ses services en facilitant la contribution sociale des usagers et d'orienter les visiteurs vers l'accès à leurs droits.

Nouer des partenariats, s'inscrire dans un réseau d'acteurs en clarifiant ce que la bibliothèque peut apporter semble l'enjeu prioritaire de ce principe directeur, dont la partie « inclusion numérique » est inscrite dans le programme 1.

PD3.1 - Faire société autour du bien commun qu'est la culture

Faire société, c'est s'efforcer d'avoir une proposition culturelle qui soit identifiée comme utile à tous, pertinente pour chacun, mais qui contribue également à ce que chacun trouve place dans la vie sociale. Valoriser les différences, pour participer à la reconnaissance de la valeur de chacun, mais aussi et avant tout bâtir la bibliothèque et ses propositions autour de ce qui fait du lien, du commun et de l'égalité : les bibliothèques sont des lieux partagés, et lieux de partage.

Les actions (cafés FLE, jeux de société intergénérationnels...), partenariats (Cimade, ATD Quart monde...) menés jusqu'à présent sont autant de forces complémentaires de la politique d'accueil déjà travaillée. Mais le tiers lieu, l'accueil inconditionnel (autour de règles communes) sont des valeurs qui ont été bien mises à mal par la longue période de pandémie que nous connaissons encore.

De nouvelles perspectives de valorisation des ressources sur le genre s'offrent par ailleurs dans le cadre de la coopération avec l'Université de Lyon 2, par la création d'une plateforme numérique dédiée et la mise en relation des différents acteurs associatifs et institutionnels du territoire.

Enfin, les publics éloignés, précaires, isolés, émigrés doivent se sentir inclus dans nos propositions culturelles au même titre que les autres Lyonnais.es.

MISE EN ŒUVRE

- Améliorer l'identification des ressources sur le genre dans le cadre de la refonte du site (cf P1)
 - Développer les activités permettant les liens intergénérationnels (jeux de société, ateliers)
 - Valoriser la diversité des cultures et des mémoires (multilinguisme...)
 - Favoriser la mixité sociale (médiation avec les publics éloignés type «des livres à soi»)
 - Favoriser l'exercice des droits culturels à la Bibliothèque
 - Nouvelle Charte de coopération culturelle en septembre 2022
-
-

PD3.2 - Favoriser l'accès à l'emploi

Les bibliothèques sont des lieux ressources, de par leurs collections (Fonds emploi, entreprise) et les services proposés (EN, ordinateurs, WiFi, espaces de travail) pour les personnes en recherche d'emploi. Ces propositions sont plutôt bien identifiées par les publics, mais l'offre de médiation proposée dans le réseau est actuellement très diverse.

Des partenariats avec Pôle Emploi existent à la médiathèque du Bachut (présentation des services pertinents à l'occasion de la présentation mensuelle de Pôle emploi), à la bibliothèque de la Croix Rousse (atelier mensuel «recherche d'emploi» multi facettes et multi compétences) ou encore à la bibliothèque du Point du Jour (partenariat avec l'AJD-Aide).

La dynamique lyonnaise de la création d'entreprises, la volonté de la Ville d'accompagner les mutations de l'emploi entraînées par la transition écologique doivent trouver un soutien dans les bibliothèques.

MISE EN ŒUVRE

- Partenariats à nouer et à structurer dans les différentes bibliothèques, en contactant les interlocuteurs de proximité (Maison Lyon pour l'emploi, Missions locales, Pôle Emploi) pour faire connaître les propositions de la bibliothèque et construire des actions communes
 - Fiche Politique Documentaire
 - Programme métropolitain RIO (rendez-vous insertion/orientation pour les bénéficiaires du RSA)
-
-

PD3.3 - Faciliter l'accès aux droits

La renonciation du recours aux droits est un phénomène préoccupant et croissant. Accentué par la dématérialisation des démarches administratives, c'est un enjeu de société auquel les bibliothèques sont confrontées.

Au-delà de leur rôle dans la réduction de la fracture numérique (lieux de mise à disposition de ressources et d'apprentissage du numérique), elles doivent pouvoir jouer un rôle aussi bien d'orientation que de service pour les différentes demandes auxquelles elles sont confrontées. Pour cela, trois types d'actions sont à conduire :

- Développer les propositions de services d'écrivains publics dans les bibliothèques, en les articulant avec les propositions des autres partenaires, vers lesquelles nous devons savoir orienter
- Définir clairement les interventions et l'aide (orientation) qui peuvent être apportées par les bibliothécaires, dans toutes les bibliothèques, et par les animateurs numériques
- Favoriser les ateliers / permanences proposées par les opérateurs sociaux au sein des bibliothèques et/ou être en mesure de relayer dans les bibliothèques ces propositions

MISE EN ŒUVRE

- Travail en lien avec les acteurs sociaux (DDT, CCAS) : co-construction
- Élargir la proposition d'Écrivain Public, en s'appuyant notamment sur le Contrat Territoire Lecture et en cohérence avec les autres acteurs présents en proximité (objectif cible : 5 propositions territoriales)
- Coordination avec les actions pour l'inclusion numérique du Programme 1

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables	Budget
Accès à l'emploi	2024-2026	DA Publics - Responsable développement numérique	
Accès aux droits	2023-2026	DA Est - DA Ouest	CTL

Principe directeur 4

UNE BIBLIOTHÈQUE PARTICIPATIVE, FABRIQUE DE LA CITOYENNETÉ

Notre ambition est d'ancrer la participation citoyenne dans les missions et les activités courantes de la BmL, pour contribuer à une meilleure insertion des bibliothèques dans leur environnement, favoriser l'adhésion des usagers, amplifier l'appropriation des lieux, des collections, des services et des médiations qui sont proposés.

Au-delà de la participation en bibliothèque, l'enjeu porte sur la contribution à la mission générale d'émancipation par les savoirs, pour favoriser la citoyenneté et notamment une posture active dans la lecture des médias et de l'information (EMI). La Bibliothèque doit poursuivre ses actions en faveur de l'engagement citoyen. Les relations avec le tissu associatif, la place laissée aux bénévoles à la BmL seront à redéfinir notamment pour mieux valoriser les partenariats et l'engagement citoyen.

Les droits culturels seront travaillés pour approfondir les relations avec les partenaires associatifs et étudier l'ouverture de la programmation culturelle.

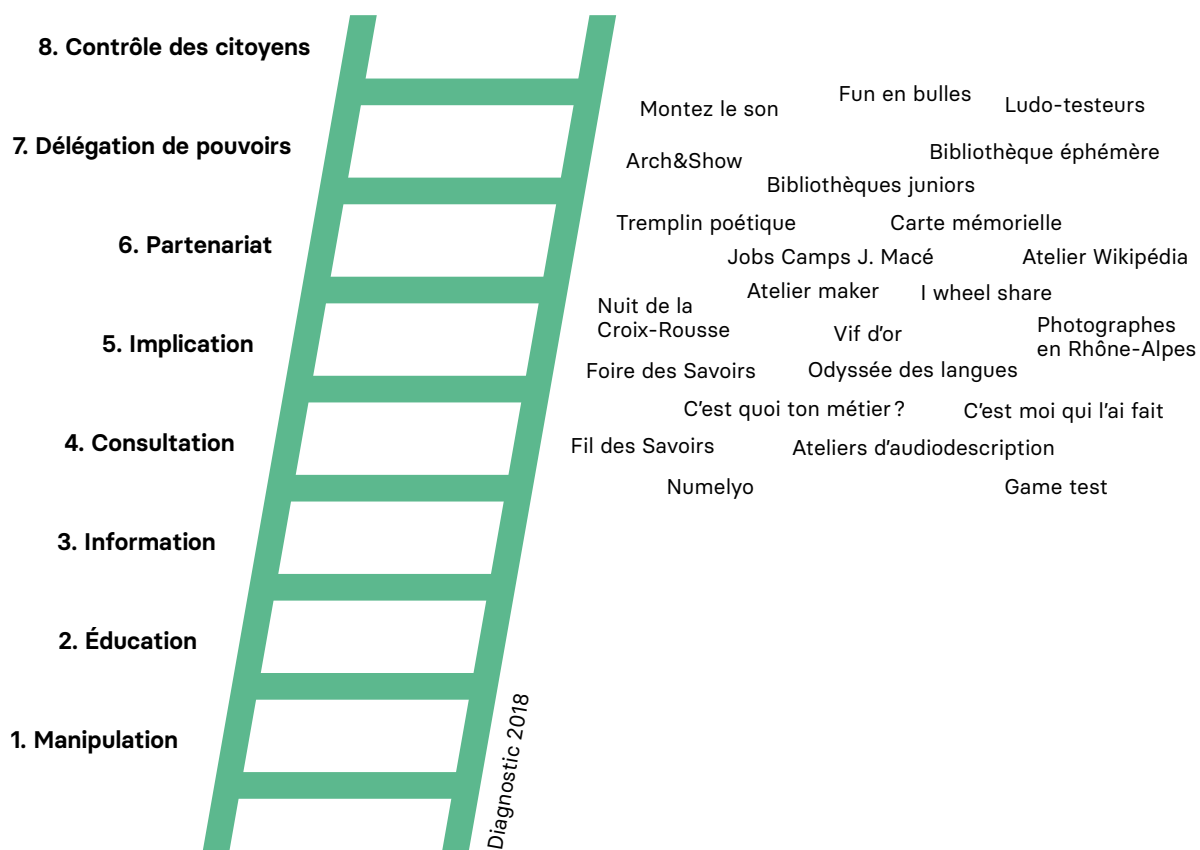
Une structuration de la participation citoyenne sera mise en œuvre pour se coordonner, se former et outiller les agents.

PD4.1 - Faire de la participation citoyenne une modalité d'action ancrée dans le quotidien

La BmL est déjà engagée dans de nombreuses actions de participation citoyenne, telle que mesurée par l'échelle de la participation de Sherry Arnstein (voir page suivante). Ainsi, la bibliothèque participative a été un axe structurant de la programmation culturelle « Démocratie : rêver, penser, agir ensemble ».

Cette implication n'a pour autant pas fait l'objet d'une réflexion et d'une organisation approfondie sur le réseau. Les actions ont relevé des propositions des équipes, principalement pour des actions culturelles et des acquisitions documentaires. Il apparaît souhaitable de définir un cadre de la dimension participative afin d'éviter l'écueil potentiel de la déception des usagers souhaitant s'impliquer et d'établir un périmètre clair tant pour les publics que pour les agents.

Les bibliothécaires sont des médiateur-trices de savoirs, ils sont donc légitimes et disposé-es à la participation citoyenne. Le cadre juridique du bénévolat a été posé et peut être mobilisé, le cas échéant.



Il s'agit de favoriser la participation citoyenne en donnant les clefs de compréhension utiles aux Lyonnais.es (culture politique, instances participatives institutionnelles et associatives) mais également d'avoir le réflexe de la « participation citoyenne » dans les actions menées pas les bibliothèques. Dans ce dernier cas, elle n'est pas une finalité en soi, mais une posture professionnelle à intégrer.

De façon pragmatique, il faut penser cette participation comme l'opportunité de nouvelles ressources, de nouvelles compétences en complément de celles des bibliothécaires, de services mieux adaptés aux publics. La participation constituera également un plus en terme d'image, une occasion de renforcer le plaidoyer en faveur des bibliothèques et un moyen de faire connaître les différents métiers en bibliothèque.

MISE EN ŒUVRE

- Construction d'un référentiel de la participation citoyenne : action culturelle, GTAC, coordination des médiateurs
- Consolidation du partenariat avec la mission Démocratie ouverte
- Plan d'actions de communication : interne, externe

PROJETS INSPIRANTS

- Cercles d'acquéreurs
- Co-concevoir une exposition avec un public cible par exemple tactile avec des mal voyants (Action culturelle et GAPH)
- Biblioremix et sa suite (Bibliothèque Lacassagne)
- Acquisition et fresque collaboratives (Duchère)
- Place des publics dans les bibliothèques nordiques (Helsinki/projet et budget participatif...)

RESSOURCES

- Avis des usagers (baromètre satisfaction de 2013, 2015 et 2018 ; enquête qualitative de 2016) ou ponctuelles (publics de l'action culturelle 2020)
- Rapport Inet C Clavel 2018 « La participation des publics à la BmL »
- Thèse R Bats 2019 « De la participation à la mobilisation collective... »

PD4.2 - Travailler sur les droits culturels et la gouvernance en lien avec les associations

Les droits culturels sont déjà une de nos préoccupations et sont mis en œuvre au quotidien à la BmL. Il convient cependant de s'en inspirer explicitement pour approfondir notamment les relations avec le très grand nombre de partenaires associatifs de la bibliothèque, dans les domaines culturels, sociaux et éducatifs.

Un recensement des partenariats sera établi de façon dynamique, pour que les liens existants soient mieux connus, clarifiés et valorisés.

La place des partenaires de la bibliothèque sera reprécisée, pour une meilleure coordination interne et pour favoriser une participation accrue aux actions de la bibliothèque. Pour cela des programmes seront établis listant les actions, services et espaces pouvant être mobilisés pour une visibilité affirmée et une valorisation plus forte du partenariat.

Afin de mieux cerner les attentes et les priorités, des relations privilégiées avec des « super usagers » prêts à offrir un retour qualitatif sur nos propositions d'actions, de services et d'aménagements seront établies et maintenues.

La transversalité interne à la bibliothèque et le cas échéant avec les services de la ville sera travaillée pour optimiser les relations avec les grands réseaux d'acteurs, les fédérations d'associations et autres collectifs.

Des opportunités permettant l'accueil d'initiatives de différentes communautés associatives ou professionnelles seront étudiées, en maintenant une exigence qualitative dans la programmation des actions.

MISE EN ŒUVRE

- Définition d'outils de répertoire et de suivi communs et partagés pour l'interne: Finances, Action culturelle, Web
- Articulation avec les directions de la Ville pour les grands acteurs travaillant sur plusieurs axes d'intervention (AFEV...): Action culturelle, Développement des territoires
- Édification d'un programme annuel favorisant l'implication des partenaires: implication des différents services (cf programme 7)
- S'inscrire en lien avec les dynamiques associatives: Politique de la Ville de Lyon, collectifs d'association (Anciela, Lyon à double sens, les Francas, L'AFEV, Maison de l'environnement...)
- Développer des forums d'informations et de débats, en lien avec des associations (Action culturelle)

PROJETS INSPIRANTS

- Travailler avec des acteurs de l'éducation populaire pour l'EMI (Société)
- Universités populaires

PD4.3 - Structurer, échanger sur les pratiques et se former

La participation citoyenne se doit d'être structurée pour qu'une culture métier puisse se développer et permette d'être au niveau des attentes des usagers et des structures partenaires.

Le pilotage de la démarche participative doit être impulsé à partir de la direction et mis en œuvre par l'ensemble des services.

Des référents de la participation devront être identifiés dans chaque service et un groupe de travail pérenne devra être instauré, composé des cadres et des agents promoteurs de la démarche.

Ce groupe aura pour mission de travailler sur le sens intrinsèque de la participation citoyenne, sur ses finalités et sur ses bénéfices, sur les méthodes, les outils, le recueil et le partage d'expériences auprès des référents, et l'expression de besoins de formation.

Un travail d'organisation sera mené pour déterminer l'impact de cette mission sur les ressources humaines de la bibliothèque avec la prise en compte pour les agents concernés de temps de formation, de préparation et d'action qui doivent être intégrés au planning.

La dimension participative sera mise à profit pour faire de la pédagogie sur les métiers dans une bibliothèque aujourd'hui.

MISE EN ŒUVRE

- Réflexion sur les charges de travail, l'organigramme et les fiches de postes: direction, service RH
- Formations régulières inscrites au plan de formation et pour tous les nouveaux agents: service RH
- Pédagogie sur les métiers: référents, service RH

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables	Budget
Structuration de l'EMI	2022	Responsable Société	CTL

Principe directeur 5

UNE BIBLIOTHÈQUE À HAUTEUR D'ENFANTS

Les enfants lyonnais sont aujourd'hui nombreux à être familiers des bibliothèques (un sur deux est inscrit à la BmL à l'âge de 10/11 ans). Qu'ils la fréquentent sur leur temps de loisirs avec leur famille, dans un cadre scolaire ou périscolaire, les 0-14 ans représentent 28,8 % des visiteurs de la BmL (Baromètre 2018).

La création de nouveaux équipements ou leur modernisation, la richesse des collections proposées dans l'ensemble du réseau, les actions menées hors-les-murs, l'attention portée à la jeunesse dans la programmation culturelle avec des événements phares comme le « Printemps des petits lecteurs », « l'Automne des Gones » et « le Vif d'or » sont autant de clés de ce succès qui confirment le rôle essentiel de la BmL dans l'accès à la culture et à l'information. Bien identifiée par les publics, même s'il convient de ne jamais relâcher nos efforts pour les faire venir toujours davantage (ou les faire revenir), la BmL est inscrite dans le quotidien de nombreux jeunes qui viennent emprunter, participer aux nombreux rendez-vous proposés ou simplement passer du temps sur place pour s'informer, se détendre, être ensemble.

Pour autant, et parce que rien n'est jamais acquis en matière de pratiques culturelles, ce nouveau projet d'établissement est l'occasion de réaffirmer la place centrale des enfants dans les bibliothèques, de continuer à faire évoluer les services qui leur sont offerts afin de permettre que la BmL soit, plus que jamais, une bibliothèque à hauteur d'enfants.

PD5.1 - Penser les espaces pour les enfants et les jeunes

Offrir aux enfants et à leurs familles un accueil respectueux et bienveillant suppose la conception et l'aménagement d'espaces jeunesse évolutifs qui tiennent compte des usages spécifiques de ces publics autant que de la réalité d'une fréquentation en augmentation constante. Pensés pour le confort de la diversité des tranches d'âges accueillies et dimensionnés à la mesure de leur succès, ils doivent permettre des expériences multiples, être des lieux inspirants favorisant les découvertes et la curiosité du jeune public. Parallèlement aux espaces jeunesse, il s'agit également de penser le parcours des adultes accompagnés d'enfants dans tous les espaces publics afin d'en faciliter l'accès pour tous. Devenus adolescents, les jeunes doivent continuer à trouver leur place dans la bibliothèque et se sentir concernés par les services proposés. Il faut alors s'adapter à l'évolution de leurs besoins afin de les accompagner vers l'âge adulte.

Les différents réaménagements prévus dans les bibliothèques d'arrondissement et à la Part-Dieu seront autant d'occasions de mener cette réflexion en interne et avec les publics. Ils permettront d'inventer de nouveaux espaces à hauteur d'enfants, propices à des usages individuels et collectifs, déclencheurs d'imaginaires et de rencontres, rassurants et ouverts sur le monde.

PD5.2 - Conforter le rôle de la BmL comme porte d'entrée vers la vie culturelle du territoire

Encyclopédiques et ouvertes à tous les domaines artistiques, les bibliothèques jouent par nature un rôle majeur d'introduction aux savoirs et à la création. Perçues comme des lieux accueillants, ouverts à tous, les bibliothèques du réseau lyonnais ont su faire tomber des barrières symboliques qui constituent souvent un frein dans l'accès aux institutions. Ainsi la BmL, qui associe une fréquentation importante à une action culturelle et territoriale volontariste, possède tous les atouts pour affirmer et faire reconnaître largement son rôle de porte d'entrée vers la vie culturelle du territoire auprès des publics et des institutions lyonnaises.

En développant des partenariats et des actions croisées avec d'autres structures, en faisant connaître la carte culture Junior, en renforçant son lien à la cité, en revendiquant sa mission de transmission, la BmL confirmera son positionnement à la croisée des chemins vers la culture. Une réflexion sur les modalités de communication à destination des familles pourra également être engagée afin de renforcer encore l'impact de cette action. Naturellement, cette dimension devra être pleinement intégrée dans le schéma directeur de la Bibliothèque de la Part-Dieu.

PD5.3 - Favoriser la rencontre des enfants avec la création contemporaine et le patrimoine

Le succès de l'action culturelle à destination des jeunes publics témoigne de l'intérêt des enfants et de leurs familles pour les propositions qui leur sont faites sur l'ensemble du réseau. Spectacle vivant, littérature, arts plastiques, culture scientifique et technique, patrimoine, la diversité et l'étendue de la programmation sont à la mesure de la curiosité des publics qui font confiance aux bibliothécaires et répondent présents aux différents rendez-vous. Le plus souvent conçue comme une activité de proximité, la fréquentation des animations peut également amener certains usagers à se déplacer sur le réseau, comme l'a montré la récente enquête sur l'action culturelle (2020).

Forte de son attractivité, accessible à tous, la BmL doit se saisir de l'envie existante pour favoriser davantage la rencontre des enfants avec la création contemporaine, inscrire l'art sous toutes ses formes dans leur quotidien et les inviter à développer une approche personnelle et critique de la production artistique. Des résidences d'artistes, qui permettent à la fois la rencontre et la pratique, seront mises en place dans cette perspective et pourront également faire le lien avec le patrimoine de la bibliothèque. L'artothèque, dont la mission même est de diffuser et de rendre accessible des œuvres d'art originales, sera également mobilisée en ce sens.

PD5.4 - Positionner les bibliothèques comme actrices de la réussite éducative

Tant par les ressources que par les services qu'elles proposent, les bibliothèques sont un passage quasi obligé des enfants dans leur parcours scolaire. On y vient pour faire ses devoirs, pour réaliser un exposé ou pour chercher des lectures obligatoires ou conseillées. Peu ou mal prise en compte durant longtemps, cette demande requiert des moyens et des compétences croisés.

Avec le soutien direct aux enfants, l'accompagnement à la parentalité est la 2^e jambe de cette ambition, et implique notamment le développement de ressources spécifiques aux handicaps et troubles dys.

Outil de lutte contre toutes les formes d'inégalités sociales, les bibliothèques du réseau lyonnais sont des actrices essentielles de la réussite éducative mais ne sont pas toujours reconnues comme telles. En lien avec l'ensemble des partenaires éducatifs, elles ont à réaffirmer leur place dans le Projet Educatif Territorial en cours et à venir. Parallèlement, un travail devra être engagé par les équipes sur les moyens et les compétences à mobiliser (locaux, collections, partenaires) afin de clarifier et de structurer une offre aujourd'hui trop hétérogène à l'échelle du réseau.

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables
Aide aux examens (Brevet, Bac) et soutien scolaire	2023-2024	DA Départements Part-Dieu
Bibliothèque à hauteur d'enfants	2023-2026	Responsable Jeunesse

ADAPTER LES OUTILS ET SERVICES NUMÉRIQUES

Le développement de services numériques est le socle de toute bibliothèque labellisée Bibliothèque numérique de référence (BNR). La BmL a été labellisée par le Ministère de la Culture en 2015, avec un programme BNR qui a permis notamment l'automatisation des prêts et des retours. Un 2^e projet BNR couvre la période 2021-2026, et porte sur différents enjeux.

Avec le guichet du savoir ou l'influx, la BmL a mis en place une offre innovante portée sur la production de contenus. Des services plus classiques (ressources numériques, bibliothèque patrimoniale) sont présents en ligne, mais doivent être dynamisés pour répondre aux attentes des publics, en s'appuyant sur l'expérience utilisateur, sur des enquêtes de publics et sur les agents. Leur valorisation et leur médiation au quotidien doivent être clairement renforcées. La structuration des propositions autour de l'inclusion numérique, nombreuses à l'échelle métropolitaine mais également dispersées, serait un plus et profiterait aux usagers comme aux professionnels pour travailler en réseau sur le territoire grandlyonnais.

Enfin, sobriété et souveraineté constituent des concepts ressources pour articuler développement numérique et transition écologique. La sobriété numérique consiste en effet à concevoir des services numériques plus sobres et à modérer ses usages numériques quotidiens : réduire le nombre d'écrans, augmenter la durée de vie des équipements, réduire les besoins des services numériques...

Quant à la souveraineté numérique, elle vise à « maîtriser l'ensemble des technologies, tant d'un point de vue économique que social et politique », et à « se déterminer pour avoir sa propre trajectoire technologique ». (Bernard Benhamou, expert français de l'Internet et spécialiste de la société de l'information)

P1.1 - Proposer des services numériques actualisés, inclusifs et accessibles

Remettre à niveau les interfaces de communication avec nos publics s'impose comme incontournable: site web, Numelyo, SIGB -système informatique de gestion des bibliothèques- dans le cadre de la transition bibliographique). Les valeurs qui sous-tendent la refonte de ces outils, à penser pour les publics sans oublier leur utilisation par les services, doivent être identifiées en amont de ce projet (accessibilité, inclusivité, sobriété, ...). L'association des usagers, ainsi que des différents services, sera l'un des facteurs clés de réussite de ces projets.

La refonte du site web doit être également l'occasion d'intégrer les évolutions souhaitées sur des thématiques comme le genre (accès partagé aux ressources, en coopération avec l'Université Lyon 2, et les Archives départementales) ou l'artothèque (valorisation et visualisation des œuvres).

Concernant la bibliothèque patrimoniale numérique Numelyo, son infrastructure technique est à remettre à niveau pour lui permettre de poursuivre son développement. Pour le SIGB (Portfolio actuellement), les services font remonter des demandes d'évolutions fonctionnelles (disponibilité et statut du document lors de la recherche, module de réservation pour la consultation sur place ou des documents du silo) et expriment le besoin d'être informés sur la prise en compte de la transition bibliographique. Le suivi et la maintenance de ces différents outils, enjeux de BNR2, sont à renforcer.

Dans les bibliothèques, une seconde phase de l'automatisation va se déployer par l'installation de nouveaux trieurs de prêts retours, voire d'autres équipements (armoires de réservation...).

Enfin, le schéma directeur des travaux de la Part-Dieu pourrait être une opportunité pour renforcer l'articulation entre numérique et innovation, qui a longtemps été la marque de fabrique de la BmL.

MISE EN ŒUVRE

- Implication des services: services développement numérique, Numelyo et supports (Services informatique, Web, Finances,...); bibliothèques des territoires, départements; services utilisateurs; coordinations
- Modification de l'organisation interne: renforcement de la Coordination des Acteurs du Numérique (CAN)

PARTENARIATS SOUHAITABLES

- Pôle Supérieur de Design Villefontaine

RESSOURCES À DISPOSITION

- Dispositif BNR (Axe 1, 2, 3 et 4) – investissements de la PPI
 - GT accessibilité numérique piloté par la Ville de Lyon
-

P1.2 - Structurer l'offre d'inclusion numérique

Les bibliothèques ont joué un rôle majeur dans l'inclusion numérique de leurs usagers. À la BmL, les coordinations des animateurs numériques, des médiateurs, de l'EMI (Education aux Médias et à l'Information), la coordination jeunesse et le groupe accessibilité (GAPH) œuvrent auprès de différents publics à déployer des services d'inclusion numérique. Pour renforcer cette dynamique globale, il est nécessaire de partager les enjeux, les contenus et les projets associés à l'inclusion numérique à la BmL et sur le territoire de la Métropole. L'inclusion numérique doit aussi se penser in situ en améliorant l'accueil sur place dans les espaces numériques (EN) par le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion et en proposant une communication renouvelée et unifiée des services d'inclusion numérique. Plus largement, l'appropriation des enjeux de l'inclusion numérique doit faire l'objet de formations de sensibilisation auprès de l'ensemble des agents pour améliorer l'accueil des usagers.

MISE EN ŒUVRE

- Implication des différents services: développement numérique, coordinations des animateurs numériques, des médiateurs, de l'EMI, la coordination jeunesse et le GAPH, service des publics, pôle métropole, communication externe, et tous les services pour une formation collective sur ce sujet
- Création (ou identification) d'une instance de structuration et d'échanges en interne
- Rédaction d'une charte de l'inclusion numérique

PARTENARIATS SOUHAITABLES

- Emmaüs connect, Projet Educatif du Territoire de la Ville de Lyon (PEDT), Fréquences écoles, Res'In (Métropole)

RESSOURCES À DISPOSITION

- Dispositif BNR (Axe 3), dont formation collective avec Emmaüs Connect
-
-

P1.3 - Développer une offre structurée d'accès aux ressources numériques

La BmL investit actuellement un budget conséquent (250k€ annuels) pour donner accès à 35 ressources numériques payantes. De nombreux services expriment le besoin d'évaluer l'usage de ces ressources, tout comme la réflexion autour d'une médiation efficace de cette offre de ressources numériques, insuffisamment portée aujourd'hui. Une médiation, articulant contenus en ligne et sur place, offre numérique et physique, action culturelle et actualités, est d'autant plus nécessaire qu'elle est un préalable au lancement d'une offre de prêt de livre numérique. Ces deux dernières années de pandémie nous ont par ailleurs prouvé que l'accompagnement humain, physique, est capital pour que les propositions numériques se développent et pour passer de l'offre à l'usage.

La prise en compte des besoins croissants en médiation numérique doit répondre au besoin exprimé en interne de sortir d'un usage qualifié de « confidentiel », alors que la crise sanitaire a accentué les pratiques de formation et d'information en ligne et que cet accès à la formation tout au long de la vie reste très inégalitaire dans la société française.

MISE EN ŒUVRE

- Implication des services développement numérique, jeunesse, société, civilisation, service des publics, politique documentaire, bibliothèques de Territoires, pôle métropole, communication externe, de la coordination des animateurs numérique, mobilisation des services accueillant les publics et des usagers
- Identification des niveaux attendus de médiation numérique pour les différents agents en contact avec les publics
- Étude sur la faisabilité du prêt de livre numérique (en lien avec le projet Métropole)

PARTENARIATS SOUHAITABLES

- Consortium CAREL, échanges au sein du réseau des BNR et à l'échelle des 57 bibliothèques métropolitaines, Bibliothèque numérique métropolitaine

RESSOURCES À DISPOSITION

- Dispositif BNR (Axe 2 et 3)
-
-

P1.4 - Promouvoir la sobriété numérique dans nos pratiques et auprès des publics

Dans un contexte de changement climatique, la sobriété numérique est un enjeu à intégrer dans la conception des services dématérialisés, ainsi qu'un facteur d'arbitrage dans l'équipement des foyers, jusqu'à présent toujours croissant.

Face à cette augmentation massive du numérique dans notre quotidien professionnel et individuel, l'ouverture de nouveaux services doit aller de pair avec des pratiques d'éco-conception, de sobriété et avec un dimensionnement optimal de nos ressources aux besoins identifiés des usagers et des services.

MISE EN ŒUVRE

- Implication des différents services: services développement numérique et supports (SI, Web, Pol doc...); services utilisateurs; coordination des animateurs numériques
- Partenariats: DSITN et chargé de mission sobriété numérique, Numérique en commun, Institut du numérique responsable, Green.it, GDS EcoInfo

RESSOURCES À DISPOSITION

- Dispositif BNR (Axe 5)
 - Cycle de conférences sur la sobriété numérique
 - Bilan Carbone VLY 2021, plan de formation VLY et collectif BmL
-
-

P1.5 - Promouvoir la souveraineté numérique dans nos pratiques et auprès des publics

La souveraineté numérique fait partie des priorités de l'exécutif municipal. Elle est à considérer selon plusieurs échelles: une indépendance municipale dans la gestion des données des habitants, afin de garantir la protection, la sécurité et la maîtrise de ces données, mais également un contrôle individuel sur ses données, dans le prolongement du Règlement Général pour la Protection des Données. Il ne s'agit pas de centraliser mais de s'émanciper des GAFAM et des gros silos mondiaux, de sensibiliser sur l'importance des droits, les dérives autour du traitement des données, et de pouvoir flécher à tout moment ce qui est fait des données des usagers et des agents, en encourageant la transparence et l'autonomie. C'est un enjeu de démocratie, de vie-privée, d'économie et d'émancipation. La promotion de pratiques et de services autonomes des GAFAM, orientés vers le libre et l'open-source, pourrait faire l'objet d'études de faisabilité lors des refontes des sites web ou montée de version SIGB de la BmL. Le déploiement dans les EN d'outils ou d'environnement numérique libres ou open-source participe également de cette dynamique.

MISE EN ŒUVRE

- Implication des différents services: services développement numérique, coordination des animateurs numériques, services supports (SI, Web, Pol doc...); services utilisateurs
- Partenariats: direction informatique (DSITN) et chargé de mission souveraineté numérique, Numérique en commun, Institut du numérique responsable

RESSOURCES À DISPOSITION

- Dispositif BNR (Axe 5)

Projets transversaux contribuant à ce programme			
Projet	Période	Responsables	Budget
Automatisation	2023-2024	DA Publics	BNR2+PPI
Inclusion numérique	2022-2024	Responsable dvt numérique	BNR2
Médiation numérique	2024-2025	DA Collections – Responsable dvt numérique	
Montée en version SIGB	2024-2026	Responsable dvt numérique	BNR2
Site web	2022-2025	Responsable dvt numérique – Responsable web	BNR2
VOD	2023-2024	DA Collections – Responsable dvt numérique	
Numelyo	2023-2025	DA Patrimoine – Responsable numelyo	BNR2
E-book	2024-2025	DA Collections – Responsable dvt numérique	Métro?

Programme 2

RÉNOVER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET L'ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Avant même d'être une collection, la bibliothèque est d'abord un lieu. Le premier service qu'elle offre à ses usagers est la mise à disposition d'espaces confortables, attractifs, adaptés à leurs attentes. C'est d'autant plus important que les bibliothèques ne se résument pas à des lieux d'emprunts de documents, mais, de plus en plus, à des lieux où l'on est invité à séjourner, pour étudier, travailler ou se distraire.

Le Projet d'Établissement 2012-2018 a permis de poursuivre la très forte dynamique de modernisation et de développement du réseau lyonnais sur l'ensemble du territoire, engagée depuis les années 2000.

Plusieurs réalisations sont à souligner :

- L'ouverture de **trois nouveaux équipements en 2017**, prenant la suite de bibliothèques vétustes et sous-dimensionnées (Gerland et 6^e) ou venant combler l'absence totale de bibliothèque dans le quartier de Lacassagne
- L'**automatisation du prêt et du retour** pour l'ensemble des bibliothèques, qui a été l'occasion, au-delà des automates, de déployer de nouveaux postes d'accueil du public, des assises conviviales et de conduire plusieurs travaux de rafraîchissement et de réaménagement des zones d'accueil
- Le **renouvellement du mobilier de bibliothèque pour plusieurs équipements du réseau**, mené simultanément aux opérations d'automatisation, pour remédier à la vétusté de certaines installations

Les bibliothèques sont aussi des lieux de travail pour le personnel. Il est donc important de veiller à améliorer régulièrement les conditions de travail des équipes.

L'enjeu actuel est de poursuivre cet effort de mise à niveau des espaces publics et des espaces de travail, pour harmoniser la qualité d'accueil, favoriser l'attractivité de nos établissements et les adapter à l'évolution des pratiques culturelles en développant de nouveaux services. Il faut aussi veiller à éviter le « décrochage » des équipements les plus anciens et garantir une cohérence de niveau de service sur l'ensemble du réseau.

D'autre part, en déclarant l'état d'urgence climatique lors du conseil municipal du 25 mars 2021, la Ville de Lyon a fait du climat un enjeu central du plan de mandat et de la programmation pluriannuelle des investissements, en particulier pour toutes les opérations liées aux travaux dans ses bâtiments. Un objectif ambitieux de réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2019 a été institué. Une stratégie de transition écologique du patrimoine immobilier est en cours d'élaboration. Les bibliothèques doivent naturellement s'inscrire dans ce mouvement, en particulier la bibliothèque de la Part-Dieu, qui est l'un des bâtiments municipaux les plus énergivores, et les nouvelles bibliothèques, dont la gestion climatique demeure problématique.

P1.1 - Requalification de la bibliothèque de la Part-Dieu

La bibliothèque de la Part-Dieu a été ouverte aux publics en 1972. C'est l'un des plus importants bâtiments municipaux par sa taille. Le bâtiment occupe 28 200 m² SDP, dont 12 000 m² pour le silo de conservation des documents, et 16 000 m² pour les espaces de bibliothèque (dont seulement 5 500 m² utiles ouverts au public). C'est aussi l'un des équipements publics les plus fréquentés par la population (950 000 entrées en 2019). En outre, 250 agents travaillent sur ce site, conçu initialement pour moins d'une centaine de personnes.

Le constat de l'obsolescence technique du bâtiment et de son inadéquation aux besoins des usagers et à l'évolution des pratiques culturelles est ancien.

Un schéma directeur des travaux de la bibliothèque de la Part-Dieu a été remis à la Ville de Lyon en février 2015. Ce document avait pour finalité de répondre à l'ensemble des enjeux identifiés sur le site :

- **Rénovation et mise en conformité** du bâtiment (isolation, chauffage, désamiantage, etc.)
- **Intégration de nouvelles fonctionnalités**, liées en particulier aux technologies numériques (espaces numériques, automatisation des fonctions de prêt-retour) et aux propositions nouvelles inscrites dans le projet d'établissement de la bibliothèque
- **Diversification des espaces publics** autorisant une palette d'usages différenciés : lieux de débat, de détente, d'apprentissage et d'étude, de convivialité
- Amélioration de la structuration et de la **lisibilité de l'offre culturelle**
- Intégration au projet de rénovation urbaine porté par la Mission Part-Dieu

Sur les différentes phases de travaux prévus pour la mise en œuvre du schéma directeur, seule la première, qui porte sur la rénovation du silo, a été engagée. Elle est actuellement à mi-parcours et son achèvement est prévu au printemps 2023. Le montant des travaux et des prestations annexes (dont le déménagement des collections) inclus dans cette tranche s'élève à 13,6 M€.



Actualisation du programme technique de 2012 en fonction des orientations culturelles du nouveau projet d'établissement, et du contexte budgétaire et institutionnel actuel.

- Désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des espaces publics et des espaces internes
- Délocalisation de certains services pour permettre la réalisation des travaux et améliorer à terme les conditions de travail
- Expérimentation de nouvelles activités et de nouveaux services (prêt d'instruments de musique, espace jeux, ateliers, fablab, bédéthèque, etc.), en exploitant notamment les grandes salles d'exposition

- Lancement des travaux avant la fin du mandat (10 M€ inscrits en PPI). Poursuite et achèvement de l'opération à planifier au-delà de 2026
- Recherche de solutions à la saturation du silo

P2.2 - Bibliothèques d'arrondissement

Le Plan d'équipement pluriannuel 2020-2026 comprend une opération portant sur les travaux de rénovation et l'achat de mobilier pour les bibliothèques municipales du territoire lyonnais, dotée de 900 K€ de crédits. Le programme des actions prévues dans ce mandat au titre de cette opération a été approuvé par le conseil municipal du 30 septembre 2021:

1. Repenser les espaces de la médiathèque de Vaise – Marceline Desbordes-Valmore



- Mise en place d'une nouvelle organisation des contenus favorisant une meilleure circulation entre les savoirs et une appropriation de la thématique Arts Vivants par des publics plus larges
- Création d'espaces plus accueillants et pensés pour des usages diversifiés de la bibliothèque (espace numérique, travail en groupe...)
- Amélioration de l'accessibilité du bâtiment
- Amélioration des performances énergétiques du bâtiment
- Amélioration des conditions de travail de l'équipe



- Création d'un plateau unique décroissant Jeunesse – Vie pratique – Formation et création d'un secteur Arts Vivants et création
- Déploiement de mobiliers favorisant la valorisation des collections
- Réaménagement des bureaux
- Raftaichissement des peintures et des sols, amélioration du système d'éclairage
- Mise aux normes des portes d'entrée
- Travaux de rénovation énergétique et de mise à niveau de sécurité

2. Adapter les espaces aux nouveaux usages à la bibliothèque du 9^e la Duchère – Annie Schwartz



- Création d'espaces conviviaux, permettant une meilleure appropriation des lieux et séjour sur place par les publics
- Réaménagement de certains espaces, favorisant de nouvelles circulations et visibilité des services proposés
- Développement de nouveaux services (espace jeux et grainothèque), contribuant à une médiation de proximité renforcée avec les publics



- Aménagement de l'espace jeunesse, avec une fresque participative et le renouvellement d'une partie du mobilier
- Décloisonnement de la salle d'animation avec la mise en place d'une cloison vitrée
- Relocalisation de l'espace numérique pour une zone de travail plus calme

3. Réaménager les espaces et repenser les services de la bibliothèque du 7^e Guillotière



- Redéfinition du projet de la bibliothèque autour d'une offre pensée vers la jeunesse et les publics éducateur-trices, et mettant au cœur de son action la découverte et l'expérimentation artistiques et culturelles, et le développement du lien social
- Solutions d'aménagement à apporter aux fortes contraintes du bâtiment pour l'accueil des différents usages (accueil de groupes, numérique...)
- Amélioration des conditions de travail de l'équipe
- Participation des usagers et partenaires à la redéfinition du projet



- Redéfinition des espaces d'accueil et des espaces internes (bureaux, détente...)
- Mise en place de nouveaux services (prêt d'instruments, expérimentation de pratiques artistiques...) et d'espaces pensés pour les accueillir
- Renouvellement des mobiliers, et nouvelle implantation favorisant la valorisation des collections

4. Reconfigurer les espaces et accueillir de nouveaux usages à la médiathèque du Bachut – Marguerite Duras



- Développer des espaces conviviaux et accueillants pour inciter les publics à séjourner sur place
- Favoriser des usages pluriels au sein de la médiathèque: travail individuel et en groupe, jeu, accès au numérique, lecture, spectacles...
- Permettre une meilleure exploitation des espaces en facilitant leur reconfiguration ponctuelle en fonction des besoins
- Amélioration des conditions de travail de l'équipe



- Agrandissement de la salle jeunesse et installation d'un espace d'animation modulable
- Requalification de l'espace numérique pour développer son utilisation
- Réimplantation des collections pour créer des pôles documentaires plus cohérents
- Réaménagement du hall d'accueil: espace café, salon de lecture, zone d'actualité...
- Réaménagement des bureaux

5. Mettre en place un retour 7/7 à la bibliothèque du 2^e



- Offrir un nouveau service de retour accessible 24h/24 aux usagers de la bibliothèque du 2^e et compléter le maillage de façades de retours extérieures sur le territoire à destination de l'ensemble des usagers de la BmL
- Améliorer l'accueil des usagers à la bibliothèque



- Installation d'une façade extérieure et d'un local trieur
- Réaménagement du hall d'entrée de la bibliothèque en vue d'améliorer l'accueil des usagers

Projets transversaux contribuant à ce programme			
Projet	Période	Responsables	Budget
Travaux silo	2017-2023	DC Ville de Lyon	PPI
Aménagements bib Territoires	2022-2025	DA Est	PPI
La Duchère	2022	Responsable de bibliothèque	PPI
Vaise	2023	Responsable de bibliothèque	PPI
La Guillotière	2023	Responsable de bibliothèque	PPI
Bachut	2023	Responsable de bibliothèque	PPI
2 ^e	2024	Responsable de bibliothèque	PPI
Relocalisation de services Part-Dieu	2022-2025	DA Départements Part-Dieu	PPI
Élaboration programme Part-Dieu, désignation MOE	2022-2023	DA Départements Part-Dieu	PPI
Nouveaux usages Grandes Salles	2023-2024	DA Départements Part-Dieu	PPI

FACILITER L'ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES

Le précédent Projet d'Établissement a permis de développer les publics, dans leur diversité (même si deux catégories restent sous-représentées parmi les publics, celles des 15-29 ans et des habitants du 8^e arrondissement), à un rythme bien plus important que celui de la croissance de la population lyonnaise, et tout particulièrement chez les plus jeunes.

Le développement des publics a notamment été porté par :

- La refonte des tarifs, qui a permis la gratuité pour 68 % des inscriptions (l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans et un adulte sur deux en bénéficiant), l'abaissement des pleins tarifs (18€ pour la BmL, 38€ pour la carte Culture) et la mise en place d'un abonnement favorisant les parcours culturels/la circulation des publics (carte Culture)
- L'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des usagers, le temps libéré par l'enregistrement des prêts et des retours ayant été en majorité réinvesti dans ces missions, auxquelles les agents ont été formés
- La mise en place de services (mise de côté, boîtes de retour 7/7, inscriptions en ligne...) visant à faciliter l'accès des bibliothèques aux usagers

Les principaux freins à l'utilisation des bibliothèques identifiés à la fin du précédent mandat sont :

- Un déficit d'appropriation des collections et des services
- L'image forte des bibliothèques, souvent constituée de préjugés qui conduisent les publics à méconnaître l'ensemble des services offerts (d'où un besoin d'accompagnement, notamment dans les outils de recherche)
- Des horaires d'ouverture inadaptés, notamment aux salariés

Les usagers sont en attente de davantage de possibilités pour pouvoir visiter les bibliothèques (ouvertures le lundi, le dimanche, en soirée, sur le temps de midi), mais également de services facilitateurs (réservation de documents disponibles, pouvoir faire venir des documents d'une bibliothèque à une autre, se faire livrer les documents, ...)

Ce bilan positif est bouleversé par la période COVID, qui a conduit à une désaffectation des publics (temporaire ?). Sans doute pour la 1^{re} fois de son histoire, la Bibliothèque municipale de Lyon voit une baisse de son usage, voire une perte du lien de confiance qu'il nous appartiendra de restaurer. Il sera important, dès l'assouplissement des contraintes (restauration de l'accès libre, retour aux horaires d'ouverture ante covid) et le recul de la pandémie, de faire un bilan (baromètre prévu en octobre 2022) et de prévoir actions et communication pour regagner les publics.

P3.1 - S'adapter aux rythmes de vie des citoyen-nes : horaires et services

Les sollicitations sont nombreuses, les temps de trajet importants et le temps contraint pour une très grande majorité de Lyonnais. Ils sont en attente de bibliothèques ouvertes quand ils peuvent s'y rendre, et de services qui soient pensés pour être compatibles avec leurs contraintes. Un de nos principaux enjeux, pour ce projet d'établissement 2021-2026, est de savoir nous adapter aux rythmes de vie des citoyens.

L'effet sur leur fréquentation de l'augmentation des heures d'ouverture aux publics des bibliothèques ne peut être nié : les succès relayés par les bibliothèques ayant élargi leurs horaires, la comparaison de la BmL avec les amplitudes pratiquées dans les autres Métropoles européennes ou encore la réaction récente des publics à l'adoption par les bibliothèques d'horaires restreints sous les contraintes COVID sont autant d'arguments qui s'imposent à nous.

La mise en place d'horaires élargis, même si on ne vise pas à modifier l'ensemble des horaires d'ouverture, doit se faire parallèlement à une remise à plat des rythmes de travail des équipes au contact des publics. En effet, le constat actuel est celui de la diversité, qui traduit en partie un temps consacré aux différentes missions des bibliothécaires bien différent et qui est souvent ressenti comme inéquitable. C'est pour cela que les travaux qui vont être menés pour mettre en œuvre des élargissements horaires concerneront l'ensemble des agents et pourront amener à arbitrer sur le poids représenté aujourd'hui par les différentes activités des bibliothécaires et à identifier les moyens supplémentaires nécessaires.

Les pistes à étudier en 2022 (pour proposition en 2023 aux Lyonnais) :

- Les lundis (pour les actifs ayant un rythme de travail calqué aujourd'hui sur celui des bibliothèques, mais aussi les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes isolées)
- Nocturnes

Les horaires d'été et la lisibilité/harmonisation (journées continues, matinées) seront également étudiés.

(Re)penser les différents services pour simplifier la vie des usagers, ne peut se restreindre à cette question, essentielle, des horaires. Ces derniers nous demandent régulièrement des améliorations susceptibles de leur simplifier la vie que ce soit :

- Une information en temps réel (application smartphone ou autre) sur les bibliothèques fréquentées, sur les prêts, abonnement en cours (voir programme 1)
- Des améliorations sur le catalogue (ex : pouvoir se faire des listes par bibliothèque, repérer ce qui est empruntable / disponible...)
- Plus de facilité pour rendre des documents à n'importe quelle heure (développement des boîtes 24/24, et amélioration de leur disponibilité)
- Un accès simplifié aux documents du silo moderne

Demande récurrente des usagers, une navette à double sens sera étudiée dans ses différents périmètres possibles et sous ses différents aspects (technique, logistique, informatique).

P3.2 - Étudier la gratuité

La gratuité pour tous peut participer, bien sûr, de la simplicité de l'accès aux bibliothèques. Ce constat a conduit beaucoup de municipalités à faire le choix ces dernières années de la gratuité pour leurs inscriptions, et questionne également les indemnités de retard (voire de remplacement) dans les freins à l'usage du prêt en bibliothèque, à l'instar du mouvement actuel dans les bibliothèques anglo-saxonnes.

La gratuité contribue également à l'établissement d'un statut de « bien commun » à l'ensemble de la population.

Ses effets, et sa mise en œuvre possible seront étudiés, en lien également avec l'évolution de la carte Culture.

P3.3 - Accompagner les usagers dans l'identification des services et vers l'autonomie

Les propositions des bibliothèques sont nombreuses, mais pas toujours bien identifiées par les usagers. Nombreux sont ceux qui ne vont guère au-delà de quelques emprunts, puis ne se réinscrivent pas, parfois faute d'avoir identifié les modalités d'accès à l'offre qui leur conviendrait. Si les explications données lors du 1^{er} accueil ne peuvent pas couvrir l'ensemble des possibles, il y a un enjeu important à aller au-delà de la 1^{re} réponse évidente à apporter au besoin identifié.

Repenser nos accueils en partant du « parcours usagers » peut permettre d'inscrire l'usage des bibliothèques dans la durée. C'est un travail à réaliser dans la continuité de l'effort porté sur l'accueil des usagers dans le précédent Projet d'Établissement. Il relève d'un double mouvement :

- (Re)penser l'offre pour l'utilisateur, en la simplifiant au maximum, que ce soit pour la durée et les quotas de prêt, les possibilités de renouvellement...
- Partir du principe que l'offre n'est pas connue et que son identification doit être guidée par la bibliothèque en partant des besoins

P3.4 - Accessibilité aux personnes porteuses de handicap ou souffrant d'un trouble DYS: structurer / valoriser nos services

Depuis 2012, la Bibliothèque municipale de Lyon s'efforce de rendre plus visibles les propositions faites aux personnes en situation de handicap et, via le Groupe Accessibilité Personnes Handicap, d'offrir une expertise interne afin de rendre systématique l'intégration du volet « accessibilité » dans les différentes actions menées.

Les réalisations du précédent Projet d'Établissement sont nombreuses : mise au point du portail accessibilité, acquisition de matériels et collections participant à l'accessibilité (lecteur DAISY, boucles magnétiques, ...), prise en compte de l'accessibilité dans les expositions/animations, formations en LSF pour le personnel...

Pour autant, les propositions faites sont souvent méconnues, aussi bien en interne que des publics cibles, et parfois sous-utilisées.

Par ailleurs, le vieillissement de la population est une des grandes tendances démographiques actuelles. Si les bibliothèques participent assez naturellement à l'enjeu de garder les seniors actifs (les 60-75 ans sont largement représentés parmi les usagers de la BmL), en leur proposant des activités culturelles, les actions menées vis-à-vis des personnes qui commencent à perdre en autonomie et en mobilité (Navette+, partenariat Bib à Dom...) méritent d'être accentuées.

Notre action «accessibilité» poursuit deux objectifs prioritaires:

- Consolider les propositions, en fonction des attentes identifiées
- Valoriser ces propositions: par la médiation des bibliothécaires, mieux (in) formés et par une meilleure information des publics

Pour que l'action sur ces deux axes soit efficace, il apparaît indispensable de travailler avec les associations représentatives de ces publics pour structurer l'offre et identifier en préalable les propositions qui font sens, et leurs publics, ainsi que la manière de les toucher.

L'objectif et l'intérêt de la démarche est d'identifier, pour chaque type de handicap, les propositions de la bibliothèque, en déterminant ce qui est doit être proposé dans chaque bibliothèque et l'offre spécialisée proposée uniquement par certaines.

Ce travail doit permettre d'identifier les services à généraliser (comme l'identification des DVD proposant des sous-titres en audio-description), les acquisitions de matériel, les équipements et les formations spécifiques à prévoir.

La connaissance et la maîtrise par les agents des propositions, leur capacité à les proposer, est enfin un axe d'amélioration qui est à travailler conjointement avec le volet de l'information des publics.

P3.5 – Renforcer la présence «hors-les-murs»: évolution des missions et orientations du Pôle Mobile

Présence sur l'ensemble des territoires, développement des publics éloignés, soutien aux collectivités, association aux autres événements culturels lyonnais: l'ensemble des enjeux et missions de la Bibliothèque municipale de Lyon ne peut pas se penser exclusivement «dans les murs» des bibliothèques. Ces missions doivent être priorisées et structurées de manière à gagner en impact, ce qui implique de poursuivre la dynamique engagée de coordination entre l'action des 16 bibliothèques et du service mobile.

En ce qui concerne la desserte des quartiers éloignés par le Pôle Lyon, une réflexion est engagée sur trois points, qui permettra de restructurer notre intervention en fonction des priorités définies:

- Une évaluation et une remise à plat des dessertes existantes au regard des différents enjeux et besoins des publics
- L'expérimentation de point-relais sur certains territoires, en partenariat avec des structures implantées localement, dès lors que cette solution peut s'avérer plus pertinente qu'un arrêt du bibliobus classique
- Le développement d'un service d'inclusion numérique, avec la mise en place d'un bibliobus numérique

Le soutien aux collectivités Adultes (publics empêchés, détenus, seniors) doit être repensé à la lumière de l'expérience acquise avec la mission Métropole de la BmL:

- Recentrer l'action sur l'accompagnement des projets des structures et la formation des relais
- Développer une offre de services plus ciblés pour les maisons de retraite (apports documentaires, prêt de supports d'animation, de matériel d'aide à la lecture..) plutôt que des dessertes directes et peu structurées
- Envisager une coordination à l'échelle métropolitaine des différentes interventions en établissements pénitentiaires, pour donner plus de cohérence et de moyens à notre action dans ce domaine

Les modalités actuelles de soutien aux collectivités jeunesse doivent être questionnées. Tendre davantage vers un service support aux professionnels de l'enfance et la petite enfance (prêt de matériel, aide à la création de fonds documentaires, formation...) semble une piste à creuser dans un second temps.

Enfin, le rôle de support et de coordination du Service mobile doit être arbitré, clarifié et affirmé sur différents aspects :

- Gestion de collections mutualisées pour le réseau BmL (matériel hors-les-murs, jeux, valises thématiques...)
- Animation de dispositifs (Charte de coopération culturelle, coordination des médiateurs, Des livres à soi...)
- Expertise et mission de référence autour de certaines thématiques (action pédagogique ? seniors ?)

Sur ces différents points, les perspectives de relocalisation du service mobile dans des locaux plus adaptés à son activité, et permettant notamment un accueil de qualité des publics desservis, constitueront un socle important pour consolider l'action du service auprès des différents publics éloignés, dont la crise sanitaire n'a fait que renforcer le besoin.

Projets transversaux contribuant à ce programme		
Projet	Période	Responsables
Réflexion territoriale	2022-2026	DA Est
Étude de la gratuité	2023	DA Publics
Navette double sens	2023-2024	DA Publics
Structuration des services accessibilité	2022-2024	DA Publics
Rythmes de travail et évolution horaires publics	2022-2023	DA Publics – Responsable RH

Programme 4

STRUCTURER ET OUTILLER L'ACTION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

L'action culturelle de la Bibliothèque est d'une grande diversité, avec un très grand nombre de propositions et de collaborations avec des acteurs culturels, universitaires ou associatifs. Si les publics sont très satisfaits de l'offre qui leur est proposée (voir l'enquête menée en 2020), la dynamique interne à l'établissement rend cependant nécessaire de réfléchir à cette mission en profondeur. Il convient de se redonner des priorités tant en terme de thématiques que d'objectifs de publics, de mieux articuler les différents registres d'action, et de travailler l'organisation et la méthodologie.

La bibliothèque est également largement investie dans le travail avec le monde éducatif, l'éducation artistique et culturelle (EAC) et l'éducation aux médias et à l'image (EMI). Il convient de mieux structurer cette dimension, d'établir un fonctionnement plus coordonné et de préciser la place de l'action pédagogique dans l'activité générale du réseau.

P4.1 - Prioriser les thématiques d'action culturelle, les modalités de médiation et de partenariat

Plus de sobriété et de valorisation est un impératif, à la fois pour modérer la charge de travail des équipes, pour « rentabiliser » le travail de préparation engagé sur certaines animations, pour renforcer la mutualisation et l'entraide entre services et enfin pour gagner en lisibilité.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de poser des cadres plus clairs et plus structurants, des limites quantifiées pour que le volume porté par chaque équipe soit raisonnable mais aussi accompagner ces limites avec des ordres de priorité (publics, collection, événement, ...) pour aider chacun à faire des choix.

Le service public et l'ouverture priment dans les emplois du temps des équipes, mais cela peut générer de la frustration : en quoi est-ce que l'action culturelle donne un « supplément de sens » au métier de bibliothécaire et comment travailler cette problématique ? Comment rationaliser des temps de préparation ou des programmations croisées pour que chacun puisse faire de l'action culturelle sans avoir l'impression d'être débordé par la charge de travail que cela implique ?

L'offre numérique est encore relativement absente des débats sur l'offre culturelle de la BmL. Elle a connu néanmoins un fort développement pendant la crise sanitaire, ce qui pose la question de l'avenir à donner à l'action culturelle dématérialisée. Quand elle existe, elle est peu éditorialisée, voire obsolète, mal référencée, peu vivante, pas assez lisible sur les réseaux sociaux. À cet égard, une coordination ou un référent sera désigné, afin de piloter les productions de contenus numériques liés à l'action culturelle.

MISE EN ŒUVRE

- Élaborer un cadre commun plus structurant (objectifs quantitatifs et qualitatifs)
- Signer la nouvelle charte de coopération culturelle de 2022
- Favoriser la création et l'interdisciplinarité en lien avec les partenaires extérieurs (associations, secteur privé) : régulation et décharge
- Ouvrir plus largement les espaces des bibliothèques aux artistes, notamment en développant les résidences d'artistes
- Accueillir des chercheurs et journalistes (cf École de l'Anthropocène, Université de Lyon/Pop Sciences, Café des jeunes chercheurs)
- Coordonner la politique éditoriale en termes de production de contenus
- Promouvoir la création via TOPO
- Mieux valoriser les contenus, notamment sur les réseaux sociaux, en travaillant sur les communautés d'intérêt
- Améliorer la diffusion en différé de l'action culturelle, notamment par de la valorisation sur les plateformes utilisées par les publics, en particulier les plus jeunes
- Conforter la place de la photo dans l'action de la Bibliothèque et étudier son développement à Lyon, en lien avec l'Institut Lumière, le MAC et le MBA.

P4.2 - Organiser l'articulation entre les différents axes et niveaux de programmations thématiques et les actions de proximité

Notre ambition est d'atteindre une plus grande efficacité au niveau de la méthodologie en général et sur les événements en particulier.

Il est nécessaire de remettre chaque événement en contexte par rapport aux objectifs qui lui ont été dévolus : en interne, fédérer les équipes et en externe, donner de la visibilité au réseau BmL. Ces enjeux doivent être réactivés au travers de la réflexion sur l'évolution des événements, dans leur volume ou dans leur format. Les événements ne sont pas forcément tous fédérateurs, au contraire, ils peuvent créer des incompréhensions voire des conflits, notamment au moment des arbitrages. Par ailleurs, la programmation thématique pèse souvent lourdement sur les équipes des bibliothèques de territoire et intervient parfois en décalage avec la planification annuelle des équipes, ou en sus.

Un projet culturel articulant 3 ou 4 axes forts, portés par l'ensemble du réseau, sur le mandat ou demi-mandat, est souhaitable.

Les résidences artistiques constituent aujourd'hui un de ces axes. Elles seront développées avec l'aide de l'État dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL).

Dans ce cadre, des événements mieux organisés, en termes de méthodologie, et moins chronophages doivent être pensés. La charge d'animation transversale qu'ils représentent doit également être mieux anticipée qu'aujourd'hui.

MISE EN ŒUVRE

- Définir la gouvernance, la méthodologie et la régulation des actions culturelles
 - Faire preuve d'autodiscipline et travailler des objectifs de publics plus précis, plus écrits, des «couleurs» par arrondissement ou par quartier
 - Accepter de mécontenter des publics ultra-habitués à une forme d'animation, en testant de nouvelles propositions, et pour en favoriser l'acceptabilité, être clairs et transparents sur nos choix
 - Ne pas être dans le renouvellement systématique, mais enlever systématiquement un rendez-vous culturel pour toute nouvelle proposition afin de ne pas cumuler les offres
-
-

P4.3 - Renforcer la méthodologie de projet dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de rendez-vous culturel

Au-delà de la priorisation et de la limitation des actions culturelles à assumer, la préparation, la conception et le résultat des actions culturelles gagneraient à être mieux organisés, outillés.

MISE EN ŒUVRE

- Faire évoluer les modalités de programmation des expositions de la Part-Dieu
 - Recueillir des retours plus qualitatifs pour mieux mesurer le ratio investissement en temps de préparation / satisfaction des publics
 - Organiser des échanges de pratique autour de l'action culturelle, pour favoriser l'apprentissage mutuel entre collègues: prendre du recul, bibliopitch, présentation de projets, retour sur des échecs...
 - Réfléchir à la façon dont la programmation est construite, pour mettre en commun des fonctionnements (programmation par saison ou par année budgétaire, calendriers?) mais également du fond (par exemple: partage des fiches-action remplies par chacun au moment de la prévision budgétaire)
-
-

P4.4 - Structurer l'action pédagogique et définir la place de l'éducation artistique et culturelle

L'action pédagogique représente aujourd'hui 1 300 rendez-vous annuels, les $\frac{3}{4}$ concernant des élèves du primaire. Chaque bibliothèque élabore son organisation: le constat est celui d'une absence d'harmonisation de l'action pédagogique entre les différentes bibliothèques, ainsi que de référent ou contact privilégié à la BmL pour l'Éducation nationale ou la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon. Des orientations contradictoires peuvent ainsi être prises sur le territoire lyonnais (exemple: nombre de classes accueillies, choix des groupes prioritaires, etc.) Par ailleurs, collèges et lycées ne font pas l'objet d'une attention spécifique, et cette absence de coordination touche également l'accueil des étudiants.

L'enjeu est donc aujourd'hui d'être plus clairs sur nos propositions d'actions pédagogiques, en distinguant les actions de proximité des actions transversales, et de les orienter vers les publics scolaires prioritaires, en lien avec la DSDEN et la Direction de l'Éducation.

MISE EN ŒUVRE

- Mettre en place une coordination au sein de la BmL pour l'action pédagogique ou un référent
- Harmoniser les pratiques et les réponses faites aux écoles et aux enseignants
- Valoriser les offres faites aux enseignants: pages ressources du site Internet pour mettre en valeur l'action pédagogique (en enrichissement des valises thématiques) et les ressources enseignants
- Éditer un document commun
- Valoriser et développer l'aide aux devoirs (cf CRM 2019)
- Mieux travailler en partenariat: CRM avec la Direction de l'Éducation

Projets transversaux contribuant à ce programme

Projet	Période	Responsables
Événement	2022-2023 2024-2025	DA Action culturelle et com
Définition gouvernance action culturelle	2022-2023	DA Action culturelle et com
Résidences d'artistes	2022-2026	DA Action culturelle et com
Structuration action pédagogique	2023-2024	DA Action culturelle et com

Programme 5

ADAPTER ET VALORISER L'OFFRE DOCUMENTAIRE

La Bibliothèque municipale de Lyon possède une collection d'importance majeure au niveau français avec près de 4 millions de documents et, parmi eux, 2 680 000 considérés comme patrimoniaux qui lui donnent une envergure internationale. Ce patrimoine s'est progressivement constitué en grande partie à partir des acquisitions courantes, révélatrices des politiques menées au fil du temps pour satisfaire les attentes du public.

L'offre documentaire reste un élément essentiel d'attractivité pour le public. Il s'agit d'adapter les propositions aux attentes identifiées, aux expérimentations réussies et également aux principes directeurs (transition écologique, inclusion sociale, participation citoyenne, Lyon ville des enfants). Il s'agit également de poursuivre le travail sur la politique documentaire et le circuit du document amorcé au cours du précédent projet d'établissement.

L'enjeu est double : développer une offre documentaire sans cesse actualisée et la valoriser pour la rendre plus accessible en l'articulant avec une politique patrimoniale ambitieuse sur le plan de la conservation, de l'enrichissement et de la valorisation.

P5.1 - Adapter et valoriser l'offre documentaire

L'adaptation de l'offre documentaire passe par une réponse à apporter aux nouveaux besoins, aux attentes des publics, le tout en lien avec l'évolution des pratiques.

Dans ce contexte, des réflexions ont été menées au cours de l'année 2021 autour du jeu et de la musique, par des acquéreurs de l'ensemble du réseau. L'aboutissement de ce travail a permis de faire émerger plusieurs propositions qui ont été retenues par la direction de la BmL, et qui devraient permettre d'élargir l'offre et les services proposés aux usagers.

Par ailleurs, depuis plusieurs années maintenant, la BmL propose une offre numérique conséquente : plus de trente ressources en ligne mises à disposition des abonnés, prêt de liseuses, accès à des postes informatiques dans toutes ses structures, espaces numériques, jeux vidéo, tablettes... Cependant, malgré cette offre plurielle, il apparaît que cette offre numérique tend à garder un caractère trop confidentiel. Enfin la BmL, constituée de 16 bibliothèques et de 9 départements thématiques, se doit de mieux fonctionner en réseau. La transversalité et le partage des projets entre les différents services restent insuffisants. Chaque entité tend à raisonner en vase clos suivant ses contraintes internes, plutôt qu'en cohérence suivant une vision commune.

Au regard de ces constats, il a été identifié plusieurs points à mettre en œuvre afin de favoriser un développement concerté des projets et de proposer une offre documentaire adaptée :

- Évoluer vers une politique documentaire concertée et coordonnée au sein du réseau de la BmL
- Réfléchir et adapter la répartition budgétaire en lien avec les projets documentaires et les objectifs définis
- Concevoir en concertation des actions culturelles au service de la valorisation de l'offre et formaliser une charte
- Travailler à davantage de coordination et de complémentarité, au sein du réseau et avec la Métropole
- En termes d'acquisition, structurer le recensement des besoins et des choix. Quelles ressources, pour qui, pourquoi, sélectionnées par qui ?
- Travailler les sélections en complémentarité des collections : choix réfléchis en concertation, meilleur appropriation, utilisation des compétences et des connaissances du plus grand nombre
- Développer les projets à travers le filtre des principes directeurs définis, et adapter les besoins en considération de ceux-ci
- Développer et clarifier l'articulation avec nos partenaires (interactions possibles, visibilité extérieure, actions hors les murs)

Si adapter l'offre est une étape nécessaire, il convient cependant également de considérer sa valorisation. Dans cette perspective, les propositions suivantes sont faites :

- Repenser le site internet de la BmL. L'accès aux ressources (numériques ou documentaires) n'y est pas intuitif et parfois laborieux
- Prendre davantage en compte l'expérience de l'utilisateur
- Revoir l'ensemble des processus de communication afin de donner plus de visibilité à l'ensemble des offres proposées
- Mettre en place des actions de formation pour permettre une meilleure appropriation (et donc une meilleure médiation) par l'ensemble des équipes, via des formations réseau et à l'appui des savoir-faire existants
- Harmoniser les pratiques à l'échelle de la BmL

P5.2 - Poursuivre le projet de politique documentaire

Afin de permettre la mise en œuvre des propositions visant à adapter et valoriser l'offre documentaire, il convient en parallèle de poursuivre le travail sur la politique documentaire et le circuit du document, afin de structurer l'organisation et de définir clairement ses fondements.

Comme le soulignait Bertrand Calenge, la clarification d'une politique documentaire constitue un enjeu majeur pour toute bibliothèque et se doit d'être abordée comme un processus collectif mettant en jeu l'activité toute entière du réseau

Pour mener à bien ce travail de fond sur la politique documentaire, il est nécessaire que celle-ci ait une place mieux reconnue dans l'organigramme afin qu'elle puisse travailler en lien avec l'ensemble des services (public ou opérationnel), légitimer son accompagnement et conserver une vision globale et transversale indispensable au maintien de la cohérence des collections.

Cette restructuration permettrait de :

- Coordonner le développement d'outils ainsi qu'un accompagnement aux formations nécessaires, en réponse au constat de l'évolution des pratiques qui nécessitent un suivi et des formations régulières.
- Poursuivre la mise à disposition et le développement des outils de politique documentaire communs afin de mener une réflexion sur la répartition

budgétaire suivant les besoins identifiés sur l'ensemble du réseau, et en lien avec des projets documentaires définis.

- Réviser la charte documentaire, et la compléter par des outils métiers spécifiques à destination des acquéreurs.
- Accompagner les départements et les bibliothèques du réseau dans leurs projets d'évolution de service
- Accompagner les coordinations et collections transversales

La poursuite du projet de politique documentaire, au service des collections, des acquéreurs et des missions de la BmL, apparaît donc comme une nécessité pour créer davantage de cohésion, donner de la cohérence, et impulser une nouvelle dynamique favorable à la valorisation de l'offre documentaire.

P5.3 - Conserver, signaler, communiquer, valoriser et enrichir le patrimoine écrit et graphique

Le premier constat est celui d'un patrimoine important qui représente plus des 2/3 des collections de la bibliothèque. C'est un patrimoine riche et multiforme qui s'est considérablement accru depuis trente ans. Si les collections anciennes restent un des points forts de ce patrimoine et sont reconnues internationalement, la BmL s'attache aussi à constituer le patrimoine à partir de la production actuelle dans le domaine du livre, de la musique et de l'image. À ce titre, tous les départements de la BmL sont concernés. Elle porte une attention particulière à la production locale et régionale. Elle a l'obligation légale de recueillir le dépôt légal des imprimeurs (DLI) des huit départements de l'ancienne région Rhône-Alpes. Sa charte documentaire a défini treize domaines de conservation plus spécifiques.

Ce patrimoine est conservé dans le silo de 17 étages à la Part-Dieu, actuellement en cours de rénovation complète (chantier 2019-2023) pour assurer de meilleures conditions de sécurité et de climat. La rénovation ne résout cependant pas le problème d'espace qui se pose désormais de façon cruciale et immédiate pour accueillir les nouvelles entrées.

Le deuxième constat est qu'une bonne partie de ce patrimoine est encore à traiter et à signaler. C'est particulièrement vrai pour les collections manuscrites, iconographiques et sonores, en forte augmentation au cours des dernières décennies et dont un faible pourcentage est convenablement signalé. Se pose aussi la question du traitement des données numériques avec un double aspect : le stockage efficace des documents numérisés et le traitement complet des données nativement numériques.

Le troisième constat est que ce patrimoine est encore insuffisamment identifié et connu que ce soit au sein de la BmL ou à l'extérieur.

Objectifs prioritaires pour les prochaines années

- **Affirmer clairement la place du patrimoine et son importance dans la politique de la Bibliothèque municipale de Lyon.** La valorisation du patrimoine doit être un axe formalisé dans la politique d'action culturelle. C'est autant un enjeu pour les publics que pour le personnel.
- **Mieux coordonner et mieux partager en interne.** Les acteurs du patrimoine sont nombreux à la BmL mais insuffisamment coordonnés ce qui rend difficile l'appropriation des fonds. Le pilotage du patrimoine et sa lisibilité sont à améliorer pour mieux faire connaître aux équipes de la BmL les richesses de leur patrimoine.

- **Traiter les collections en attente et préparer celui des collections à venir.** Ce très vaste chantier ne peut être absorbé en quelques années. Proposition est de donner la priorité en 2022-2024 :
 - au traitement des fonds de manuscrits et d'archives en attente, en lien avec le programme de signalement national des collections.
 - à la mise en place du stockage et du traitement des documents nativement numériques, en lien avec les services informatique et web.
 - à l'évolution consolidée de Numelyo.
 - à l'application du *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales*.

Ces priorités n'empêchent pas de continuer le travail sur les collections iconographiques et sonores et de préparer, comme cela est en cours pour les manuscrits, un traitement harmonisé de ces documents.

Par ailleurs, la question du traitement rétrospectif des collections du dépôt légal imprimeur (DLI) doit être reposée en concertation avec l'État et dans le cadre de la politique documentaire de la BmL.

- **Trouver un nouvel espace de stockage.** Le silo bientôt rénové permettra d'accueillir les collections dans de bonnes conditions, mais les travaux ont diminué le volume de stockage. Les possibilités de recevoir de nouveaux documents sont extrêmement réduites et le silo est menacé d'étouffement. La poursuite d'une politique patrimoniale nécessite donc de trouver de nouveaux espaces. Ils peuvent être provisoires dans un premier temps, mais la recherche, dans le cadre du schéma directeur des travaux de la bibliothèque, d'un second lieu de conservation valable pour les prochaines décennies est impérative.
- **Mieux partager le patrimoine avec les publics.** Le travail de valorisation du patrimoine, un temps ralenti par le chantier de rénovation du silo, doit reprendre avec ambition. Pour le public des chercheurs, cela passe en priorité par le signalement détaillé des collections et par leur numérisation. Pour des publics plus larges, il s'agit de proposer un patrimoine ouvert en présentiel comme par le numérique, via l'open data, d'en faciliter la découverte et la compréhension, d'en permettre la réutilisation par les publics et de favoriser le participatif.
- **Maintenir, développer ou mettre en place des partenariats.** Les partenariats, nombreux à tous les niveaux, sont à réinterroger en fonction des priorités affichées et des moyens disponibles.

→ au plan local

Le monde universitaire est un partenaire régulier, de façon informelle comme utilisateur des collections patrimoniales, de façon plus formalisée dans certains cas (Conseil scientifique de la Collection jésuite des Fontaines par exemple). Les collaborations sont fréquentes sous forme de visites, de rendez-vous personnalisés, de conférences, de journées d'études, de commissariat d'exposition. Ce partenariat fondamental est à creuser davantage.

Numelyo pourrait être un outil de collaboration et de mutualisation avec les autres institutions lyonnaises, au-delà de ce qui a déjà été fait avec le Théâtre des Célestins et le Musée de l'Imprimerie. Cette possibilité est à faire connaître, de manière à pouvoir la pousser en cas de projet politique en ce sens. La coopération (avec le MBA, le MAC, l'Institut Lumière) autour de la photo fait partie des sujets identifiés.

→ au plan régional

La BmL coopère au niveau régional avec les autres bibliothèques et archives de la Région en participant à la commission patrimoine d'Auvergne Rhône-Alpes - Livre et lecture et en étant membre de Lectura plus. La question d'un engagement plus poussé se pose.

→ au niveau national

La BmL est pôle associé de la Bibliothèque nationale de France, liée par une convention cadre. Le projet de numérisation du journal *Le Progrès* est un enjeu majeur pour les prochaines années tout comme le traitement du dépôt légal imprimeur, en pleine mutation actuellement.

La BmL peut renforcer ses liens avec l'enssib dans le domaine patrimonial, notamment avec le Centre Gabriel Naudé. Elle doit poursuivre l'action menée au sein de l'Institut d'histoire du livre (IHL).

→ au niveau international

La BmL participe à Worldcat et est membre du CERL (Consortium of European Research Libraries) et de LIBER (Ligue des bibliothèques européennes de recherche). La BmL est liée par convention avec plusieurs bibliothèques chinoises (Canton, Shanghai, Pékin, Taipei – membre de l'IFLA).

Projets transversaux contribuant à ce programme

Projet	Période	Responsables	Budget
Numelyo	2023-2025	DA Patrimoine – Resp. Numelyo	BNR2
E-book	2024-2025	DA Collections – Resp. dvt numérique	Métro?
Travaux silo	2017-2023	DC Ville de Lyon	PPI
Signalement des manuscrits et fonds d'archives	2022-2025	DA Patrimoine – Resp. Fonds ancien	subvention État
Développement et structuration des outils de politique documentaire communs	2022	DA Collections	
Définition et formalisation de la politique documentaire de la BmL pour une approche réseau	2023	DA Collections	
Formation aux outils et à la poldoc	2023	DA Collections	

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole délègue à la Ville de Lyon, à travers l'expertise et l'action de la BmL, la gestion des services suivants à destinations des 40 communes de moins de 12 000 habitants :

- Prêt de documents (livres, CD, DVD, supports d'animations) et de supports d'animation destinés à enrichir les fonds des bibliothèques partenaires
- Conseil et accompagnement des élus et des professionnels
- mise à disposition de ressources numériques en ligne (presse, musique, autoformation, ...)
- Appui aux coopérations intercommunales
- Soutien au développement de l'action culturelle

Ce nouveau projet de lecture publique métropolitain, acté par la signature d'une convention de délégation de gestion de service entre les deux collectivités en décembre 2017, s'est concrétisé par la création d'un nouveau service au sein de la BmL : le Pôle Métropole, rattaché au service Mobile, aux côtés du Pôle Lyon.

La convention actuelle arrivant à échéance fin 2022, l'enjeu est désormais de penser la suite de cette coopération de manière à ancrer plus clairement ce projet dans les axes stratégiques tout autant que dans le fonctionnement quotidien de la BmL.

P6.1 - Favoriser une meilleure intégration du projet métropolitain au sein de l'activité de la BmL

Ce travail passe avant tout par une meilleure connaissance à l'échelle du réseau lyonnais des missions réalisées par le pôle métropolitain, du sens de l'action menée, des objectifs poursuivis et des résultats obtenus. Au-delà des actions de communication interne qui sont à intensifier, c'est le développement des cadres de travail coopératifs qui doit permettre une meilleure articulation entre l'action du pôle et l'ensemble des services de la BmL.

À ce titre, une attention particulière sera portée à la mise en cohérence de l'offre proposée aux Lyonnais par leur réseau de lecture publique et des accompagnements proposés aux bibliothèques partenaires, à travers un double objectif :

- Décliner certains axes forts de l'action de la BmL sur le territoire métropolitain
- Enrichir l'offre BmL en déployant des initiatives développées par les bibliothèques partenaires

Aboutissement de cette logique, le développement d'actions ou de services communs au réseau BmL et au réseau des 40 Bibliothèques Partenaires doit être un objectif à cibler dans les prochaines années. Des thématiques comme l'EMI ou le Jeu en bibliothèque pourraient être propices à ces expérimentations.

PISTES D'ACTIONS

- Créer une rubrique « Quoi de neuf » dans les bibliothèques partenaires dans le bibliofil
 - Développer la communication sur l'action du Pôle Métropole dans différentes instances de travail
 - Développer la participation du Pôle Métropole aux coordinations et instances transversales BmL
 - Organiser régulièrement des visites de bibliothèques et des rencontres pro associant les équipes BmL et partenaires
 - Réaliser des points annuels par direction sur les enjeux métropolitains pour planifier l'implication des différents services et la participation aux différentes actions
 - Envisager les conditions d'une action EMI coordonnée à l'échelle métropolitaine
 - Développer des collections mutualisées mises à disposition des établissements du réseau BmL et des 40 bibliothèques partenaires (Jeu, Dys...)
-
-

P6.2 - Conforter les moyens et fluidifier le fonctionnement de notre activité métropolitaine

Il s'agit ici notamment de renforcer les services communs directement impactés par cette nouvelle activité, mais aussi de développer des outils permettant une réelle capacité de travail collaboratif à l'échelle de la BmL et des bibliothèques partenaires, qui font défaut aujourd'hui notamment dans le pilotage d'événements communs et le développement des échanges professionnels.

Le périmètre des missions exercées par le pôle métropolitain pourrait par ailleurs évoluer pour intégrer des missions actuellement exercées directement par la Métropole, mais dont le découpage pose aujourd'hui des difficultés tant dans le sens global de l'action menée que dans le fonctionnement quotidien. Une attention sera à porter sur les moyens mis à disposition de ces nouvelles missions, qui permettront par ailleurs une plus grande synergie avec les missions déjà exercées par la BmL.

Ces évolutions sont à envisager parallèlement à la clarification et au renforcement du portage interne du projet métropolitain, entendus à plusieurs niveaux :

- Pilotage au sein de la direction de la BmL : des évolutions sont nécessaires, suite à la disparition du poste de Conservateur d'État en charge des coopérations territoriales
- Pilotage au sein du réseau BmL : des instances de suivi des projets sont à mettre en place pour une meilleure information et implication des services concernés
- Pilotage au sein du service mobile : les moyens humains dédiés à l'encadrement de l'équipe et à la coordination de l'activité sont à renforcer dans le cadre de la future convention
- Pilotage de la coopération avec le partenaire métropolitain : des instances de suivi plus claires sont à mettre en place en fonction des différents volets de l'activité et de différents projets

Enfin, l'implantation au sein de la bibliothèque de la Part-Dieu du service mobile pose des difficultés notables, pour lesquelles une solution de réimplantation semble la seule issue aujourd'hui à même de fournir des conditions de travail et de service adéquates. Des solutions devront être explorées dans le cadre de la réflexion sur le schéma directeur des travaux de la Part-Dieu.

PISTES D'ACTIONS

- Revoir dans la prochaine convention les moyens alloués en fonction des bilans réalisés sur cette première période de mise en œuvre
 - Revoir les périmètres couverts par la délégation de gestion et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre (prise en charge de la formation notamment)
 - Renforcer les services communs directement impactés par l'activité (Équipement et Cata-méta notamment)
 - Développer des outils numériques et des espaces partagés propices au travail collaboratif sur 40 communes et le réseau BmL
 - Favoriser un portage plus clair et une plus grande disponibilité pour le projet au sein de la direction de la BmL
 - Développer des instances et modalités de pilotage internes BmL avec les acteurs impliqués
 - Clarifier et revoir les instances de pilotage de la coopération avec notre partenaire métropolitain
 - Clarifier les enjeux liés à la communication externe dans le cadre de cette coopération
 - Explorer les opportunités de réimplantation du service mobile
-
-

P6.3 - Améliorer le service rendu aux bibliothèques partenaires

Le renforcement et la réorganisation des moyens alloués à l'activité métropolitaine permettront d'apporter des améliorations concrètes. L'enquête de satisfaction menée en 2021 auprès des 40 bibliothécaires partenaires a permis de confirmer et de faire émerger plusieurs axes d'amélioration du service rendu. Parallèlement, il s'agit d'assurer l'évolution des missions en lien avec les enjeux contemporains de bibliothèque départementale dans un contexte urbain.

Parmi les axes d'amélioration envisagés, plusieurs peuvent être mis en avant :

- Mise à niveau de l'offre documentaire (enrichissement et rajeunissement de certains fonds) en ciblant plus précisément les collections à développer
- Mise à niveau de l'outil de gestion documentaire en adéquation avec les besoins réels
- Augmentation de la fréquence et fiabilisation du service de navette
- Diversification des supports d'animation, en fonction de la diversité des publics
- Développement de la médiation autour des ressources numériques, afin de faciliter leur appropriation par les partenaires et les publics
- Intégration plus grande des bibliothèques partenaires à la construction d'actions culturelles communes

Au-delà de l'amélioration de ces services actuellement rendus par le pôle métropolitain, une prise en charge par la BmL du catalogue de formation permettrait une réelle mise en cohérence de notre action, l'équipe du Pôle Métropole étant au contact

régulier des besoins et des projets des professionnels et des bénévoles des bibliothèques partenaires. Ce serait en outre une clarification de notre fonctionnement du point de vue des bénéficiaires qui semblent se perdre dans la multiplication des interlocuteurs. Sur ce domaine, les axes d'évolution envisagés sont les suivants :

- Mise en place de programmes de formation adaptés aux besoins des acteurs concernés et programmés avec davantage d'anticipation et de suivi
- Réflexion sur la répartition géographique des lieux de formation, afin de favoriser leur accessibilité pour les acteurs visés
- Développement de formats courts, qui conviennent bien aux contraintes des bénéficiaires

Point crucial dans les missions attendues aujourd'hui d'une bibliothèque départementale, l'ingénierie culturelle (accompagnement des projets de construction, réaménagement, ré-informatisation, mise en réseau...) apportée aux communes doit être repensée dans sa structuration même. À titre d'exemple, la Métropole est aujourd'hui en charge de l'« animation des coopérations intercommunales volontaires », et la BmL de l'« appui aux coopérations intercommunales volontaires ». Cette répartition implique une coordination forte entre les deux partenaires, et la mise en place d'instances spécifiques de suivi. Pour ce faire, de nouvelles modalités de pilotage devront être redéfinies.

PISTES D' ACTIONS

- Clarifier et améliorer l'offre documentaire en ciblant des segments plus spécifiques, en lien avec les besoins des bibliothèques partenaires (ados, PENF, DVD, romans SF, classiques...)
 - Faire évoluer l'interface de consultation et de réservation pour développer un outil plus intuitif, ergonomique et opérationnel, intégrant de nouveaux services (prêts par séries, réservation et prêt de matériel, agenda de disponibilité...)
 - Développer l'offre de supports d'animation, en direction des seniors et publics spécifiques notamment
 - Développer les formations et les actions de médiation « clé en main » autour des ressources numériques proposées
 - Clarifier la temporalité de programmation culturelle en mettant en cohérence les calendriers et en visant une projection sur 2 ans *a minima* des événements associant les bibliothèques partenaires
 - Coordonner plus clairement entre Ville et Métro le domaine de l'action culturelle en clarifiant les modalités de participation des BP aux projets culturels, qu'ils soient initiés par la BmL, la métropole, ou par des coopérations de BP.
 - Prévoir les modalités de coordination de l'action culturelle
 - Créer une page régulière dédiée aux actions des BP dans Topo
 - Récupérer la gestion de la formation, avec les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, et développer une offre plus en phase avec les attentes des bénéficiaires
 - Développer une plateforme de e-learning à destination des équipes BmL et BP
 - Créer une ligne graphique validée par les deux collectivités pour favoriser une meilleure identification du service
 - Créer des instances de pilotage de projets favorisant une organisation plus claire des missions d'ingénieries culturelle et territoriale
-
-

P6.4 - Développer les actions de coopération à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain

Élément aujourd'hui insuffisamment présent dans le projet métropolitain de la BmL, le développement d'axes de coopération avec l'ensemble des bibliothèques du territoire, et notamment les grandes villes frontalières, est à développer en priorité. Il s'agit ici de dépasser une logique administrative (l'accompagnement des villes les moins importantes) pour imaginer des formes de coopération prenant sens en fonction des usages des habitants et des besoins de professionnels.

Citons parmi les thématiques porteuses :

- La participation active à la conception de la Bibliothèque Numérique Métropolitaine, levier potentiel de développement de services numériques attendus par les Lyonnais (VOD, livres numériques...)
- La participation à la politique d'inclusion numérique portée par la Métropole
- Le développement d'une action concertée et coordonnée des bibliothèques volontaires auprès de la Maison d'arrêt de Corbas, dont le pilotage à l'échelle métropolitaine serait facteur de sens, de cohésion et de développement
- Le développement d'actions de coopération dans de nouveaux domaines à définir (Jeunesse ? Musique, Accessibilité ? Publics spécifiques ?) : échanges entre professionnels et journées pro, création d'outils mutualisés, réflexion sur la mise en place d'événements communs...
- La réflexion sur le découpage des périmètres de coopération, d'échange et de co-construction, avec la définition de bassins de vie plus pertinents que les actuelles conférences territoriales de maires

Enfin, la BmL pourra être force de proposition, dans le cadre d'échanges avec les autres communes et avec la Métropole, pour impulser le développement à plus long terme de politiques de lecture publique à l'échelle métropolitaine :

- Réflexion globale et stratégique sur la structuration de réseaux de lecture publique à l'échelle métropolitaine
- Exploration des possibilités d'un abonnement, d'une carte, d'un tarif et d'un catalogue communs

PISTES D' ACTIONS

- Participer activement à la conception de la Bibliothèque Numérique Métropolitaine
- Participer à une action à la MAC de Corbas potentiellement coordonnée à l'échelle métropolitaine
- Participer aux groupes de travail sur l'inclusion numérique
- Étudier la possibilité d'intégrer la thématique « Jeunesse » dans les thématiques de coopération à l'échelle de toutes les Villes
- Être force de proposition sur les enjeux stratégiques de développement de lecture publique, en appelant à la création d'un comité de pilotage dédié, basé sur un nouveau découpage du territoire

Projets transversaux contribuant à ce programme

Projet	Période	Responsables	Budget
Renouvellement convention Métropole	2022-2023	DA Est	Métro

Programme 7

AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE

L'organigramme actuel, qui structure les différents services de la BmL en six grandes directions, date de 2012. Il n'a pas été modifié depuis. Durant cette période, l'activité de la bibliothèque a connu en revanche des évolutions significatives. Une nouvelle bibliothèque est venue compléter le réseau (Lacassagne dans le 3^e arrondissement). Plusieurs autres bibliothèques ont été reconstruites ou modernisées. Les projets numériques se sont intensifiés dans le cadre du dispositif de « bibliothèque numérique de référence », une convention de délégation de gestion a été conclue avec la Métropole de Lyon pour la desserte des 40 communes de moins de 12 000 habitants du territoire. L'activité globale du réseau a augmenté sensiblement au cours du précédent mandat, ce qui pose la question du rééquilibrage des effectifs.

La mise en œuvre du nouveau Projet d'Établissement nécessitera également le renforcement de certains secteurs et la mise en place d'instances de travail adaptées (référénts, groupes de travail transverses, etc.) sur les principes directeurs et sur certaines autres thématiques prioritaires, dans un contexte RH contraint, ce qui nécessite d'identifier des marges de manœuvre en interne.

La question des cycles de travail très divers et inéquitables est également fréquemment soulevée, et devra être étudiée, en lien avec l'évolution des règles en matière de temps de travail au sein de la collectivité et la réflexion sur l'évolution des horaires d'ouverture.

L'ampleur de la BmL, la variété de ses missions, le nombre de sites du réseau, la taille de ses effectifs, entraînent d'inévitables complexités dans son fonctionnement interne. En s'appuyant sur l'ensemble des responsables de services, différents points de blocage ont été identifiés. Des pistes d'amélioration ont été évoquées et devront être mises en œuvre en priorité.

Enfin, de fortes attentes sur les conditions de travail sont à souligner, notamment pour les services hébergés à la bibliothèque Part-Dieu.

P7.1 - Évolutions de l'organigramme

Une refonte complète de l'organigramme de la BmL n'est pas envisagée à ce stade. Il convient en revanche de corriger certains déséquilibres et dysfonctionnements :

- La Direction des territoires, qui regroupe près de la moitié des effectifs de la bibliothèque est disproportionnée. Le nombre de sites concernés rend complexe la coordination et l'animation de cette direction. Par ailleurs, la représentation des bibliothèques d'arrondissements, qui concentrent une grande partie de l'activité du réseau, au sein du comité de direction, est insuffisante et doit être renforcée. Il est donc proposé de scinder en deux cette direction, en répartissant les bibliothèques en deux entités, Est et Ouest, respectant le découpage des arrondissements. Le pôle mobile, dont l'articulation avec les équipements de proximité est primordiale, doit logiquement rester au sein du même périmètre. Il sera rattaché au territoire Est.
- Il est proposé également de regrouper au sein d'une nouvelle direction du développement des collections, les différents services, aujourd'hui dispersés, qui concourent à la définition de la politique documentaire, aux acquisitions documentaires et au traitement des documents. L'actuelle direction des collections et contenus sera recentrée sur la gestion et la valorisation des collections patrimoniales.
- Les différents services qui œuvrent en matière de numérique sont aujourd'hui répartis entre plusieurs directions. Le numérique n'est pas une problématique distincte du reste des activités de la bibliothèque, mais une dimension transversale qui irrigue l'ensemble des missions et des services. Il est important également que l'acculturation au numérique et l'appropriation des outils informatiques soit effective pour tous les agents. Un regroupement des différents services numériques n'est donc pas envisagé. Il faut en revanche favoriser le travail en commun, améliorer la coordination entre les services et pour cela conforter le rôle de la coordination des acteurs du numériques (CAN) en l'ouvrant également aux services utilisateurs et en la réunissant à intervalles réguliers. La priorisation des projets et la maîtrise de leur calendrier, est également un enjeu prioritaire, notamment pour la mise en œuvre du dispositif BNR 2.
- Le besoin de coordination et de travail transversal entre les différents services est aussi à prendre en compte. Les coordinations thématiques existantes seront confortées et mieux structurées. De nouvelles coordinations seront créées, sur certaines problématiques émergentes ou prioritaires, comme le jeu.
- Enfin, le portage de différents sujets, qui constituent des priorités du nouveau projet d'établissement, nécessitera d'être clarifié. Des adaptations de notre organisation seront à envisager. Sont identifiés : le handicap, l'action pédagogique, la transition écologique, la participation citoyenne.

P7.2 - Organisation du temps de travail

À compter du 1^{er} janvier 2022, de nouvelles règles en matière de temps de travail entreront en vigueur au sein de la Ville de Lyon, en application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Ces nouvelles règles nécessiteront une mise à jour des règlements intérieurs des services. La BmL ne dispose pas encore d'un document regroupant l'ensemble des dispositions applicables en termes d'organisation du temps de travail. Certaines de ces dispositions sont insuffisamment formalisées, ou varient selon les services. Les cycles de travail, au nombre d'une quarantaine, sont également assez disparates.

Une remise à plat et un effort de formalisation s'imposent. Elle sera menée en 2022 et intégrera la réflexion sur l'évolution des horaires d'ouverture, qui figure parmi les engagements du volet culturel du plan de mandat. Une attention particulière sera portée à la participation des agents au diagnostic de la situation et à la réflexion, ainsi qu'au dialogue social.

P7.3 - Les pistes d'amélioration du fonctionnement

Les points prioritaires sont les suivants :

- Mieux formaliser les demandes informatiques, leur suivi et avoir une visibilité sur leur planification
- Favoriser le travail en mode projet à la BmL : mettre en place des outils de suivi, de planification des projets et des sollicitations des chefs de service
- Définir et organiser un circuit de traitement des propositions extérieures (partenariats, proposition de services...) : les partenariats seront outillés en termes de suivi interne et de programmes annuels externes dont la diffusion favorisera l'implication des partenaires
- Au-delà de l'organigramme, préciser les modalités de fonctionnement et les attributions (rôle des coordinations...)
- Mettre en place une « charte de communication » (listes de diffusion interne, utilisation des serveurs partagés...)
- Établir une trame de bilan d'activité annuel par service (lister les indicateurs demandés, permettre le suivi NPDE, suivre les principales réalisations des services) ; faire évoluer le rapport d'activité
- Favoriser les expérimentations, pour gagner en agilité
- Réévaluer certaines priorités, ainsi que le poids de certaines missions. Une réflexion est notamment à conduire dans les prochaines années sur la production de contenus

P7.4 – Améliorer les conditions de travail

La crise sanitaire a fortement impacté nos organisations et notre travail, que ce soit par les nouvelles tâches engendrées, les nouvelles modalités employées (télétravail, distanciel), ou encore par la remise en cause des fondamentaux (accès libre, désaffectation des publics). Plus que jamais, il est nécessaire de donner du sens au travail et à l'action commune et de partager des objectifs communs. Cela suppose de réaffirmer le management par la confiance, en étant attentifs à la qualité de vie au travail de tous les agents. Les axes d'action suivants ont été identifiés :

- Mise en place du télétravail pérenne
- Refonte et simplification des espaces de travail partagé (base doc, share, transverse...)
- Délocalisation de certains services dans le cadre du schéma directeur de la Part-Dieu
- Développement des outils et ressources de formation à destination des personnels, création d'une plate-forme d'e-learning dans le cadre de BNR 2
- Conforter le déploiement d'actions de prévention des risques au travail qui concernent prioritairement les RPS, les troubles musculo squelettiques, missions Conseillère prévention sécurité
- Favoriser le dialogue et les échanges sur le travail au sein des équipes, créer des espaces de discussion (besoin de parler de son travail, des pratiques de gestion : plus d'horizontalité)
- S'interroger sur l'impact de la crise sanitaire sur le bien-être des agents : l'alternance de période de télétravail, de présentiel, de l'organisation des journées et de la conciliation des obligations professionnelles / personnelles, de l'accompagnement des managers, l'animation des équipes à distance, des outils mis en place, ...

Projets transversaux contribuant à ce programme

Projet	Période	Responsables
Relocalisation de services Part-Dieu	2022-2025	DA Départements Part-Dieu
Rythmes de travail et évolution horaires publics	2022-2023	DA Publics – Responsable RH

1. LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU BML*

*chiffres 2019

RÉSEAU

bibliothèque Part-Dieu +
15 BM d'arrondissement
+ 3 bibliobus + Mission de
lecture publique élargie
aux 40 bibliothèques
des communes de
la Métropole de moins
de 12 000 habitants



PUBLICS



2 670 195

entrées

4 262 483

prêts

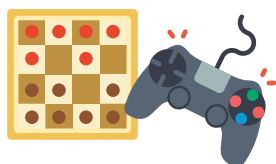
127 996

inscrits dont
90 053 emprunteurs

COLLECTIONS

3 870 105 documents

dont 872 377 en accès direct pour les publics



1 632

jeux (consoles
et société)



2 420 865

livres

ACQUISITIONS

77 116

acquisitions
courantes

DONT

61 958 livres

5 084 docs sonores,

9 141 docs vidéo

19 653

acquisitions ou dons
de docs patrimoniaux



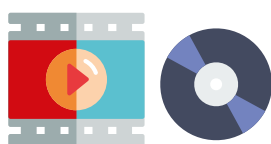
899 788

documents graphiques
(cartes, photos, estampes)



236 253

disques et vinyles



128 310

DVD



3 513 531

visites sites web



-48%

d'entrées

-21%

de prêts

-22%

d'emprunteurs

entre 2019 et 2021



ACTIONS CULTURELLES ET PÉDAGOGIQUES



4 430
rendez-vous

89 330 participants dont 1 279 accueils
pédagogiques et 27 637 participants (0-18 ans)



Des grandes expos comme **Tu joues ou tu joues pas?** : 37 137 visiteurs (sur 2018-2019)

Lyon capitale du Rock : 27 000 visiteurs / **Le silo, totem et racine** : 10 188 visiteurs



SERVICES

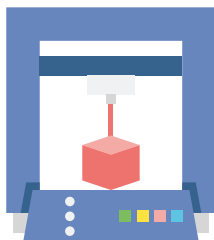
12

espaces numériques



1

Fablab (BM 3^e
Lacassagne)



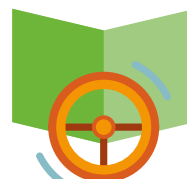
6

bornes 1D-Touch pour
écouter de la musique
en streaming équitable



364

ordinateurs avec
accès libre à Internet



29

ressources en ligne
pour lire la presse ou
se former (langues,
permis de conduire...)



MOYENS



441 ETP

dont 8 conservateurs
d'État

budget

3 151 153 €

fonctionnement
(hors personnel)

2 069 059 €

investissement



L'Influx

Le webzine qui agite
les neurones
www.linflux.com

Le Guichet du Savoir

En 72h les bibliothécaires
répondent à vos questions
www.guichetdusavoir.org

Numelyo

La bibliothèque
numérique de Lyon
numelyo.bm-lyon.fr

2. ORGANIGRAMME CIBLE 2022 – BML

DIRECTION GÉNÉRALE 11 ETP

Missions rattachées :
Développement numérique
Innovation numérique, Web
Évaluation prospective
et Communication interne

DIRECTION DES MOYENS GÉNÉRAUX

35,9 ETP

Bâtiments • Finances • Informatique • Ressources humaines

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE ET DE LA COMMUNICATION

12 ETP

Action culturelle • Communication externe

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES ET DES PUBLICS

29,3 ETP

Service des publics

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

40 ETP

Mission politique documentaire • Pôle des catalogues
Service Acquisitions Abonnements

DIRECTION DU PATRIMOINE

56 ETP

Service de la Bibliothèque numérique et de l'ouverture
des données culturelles • Documentation régionale et dépôt légal
Collections anciennes et spécialisées • Silo moderne

DIRECTION TERRITOIRES EST

102 ETP

7 bibliothèques : 3^e, 6^e, 7^e, 8^e • Pôle mobile et métropolitain

DIRECTION TERRITOIRE OUEST

100 ETP

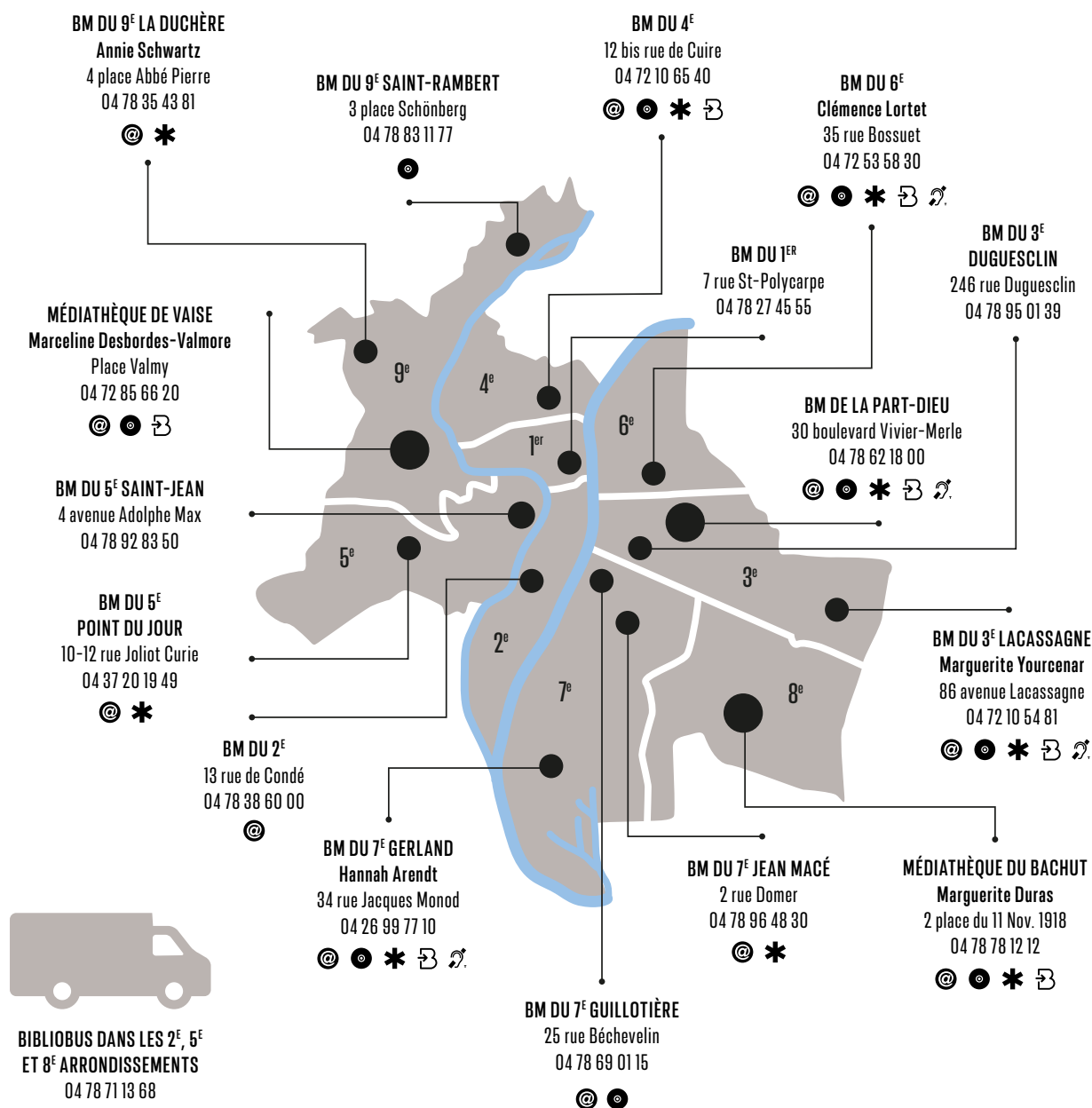
8 bibliothèques : 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 9^e

DIRECTION DES DÉPARTEMENTS DE LA PART-DIEU

64,4 ETP

Arts et loisirs • Civilisation • Guichet du savoir • Jeunesse
Langues et littératures • Musique • Sciences et techniques • Société
Centre de ressources sur le genre

3. LE RÉSEAU BML



toutes les bibliothèques sont équipées de wifi



bibliothèques avec espace numérique



bibliothèques avec boîte de retour 24/24 - 7/7



bibliothèques avec collection de CD



bibliothèques avec ordinateur adapté aux mal-voyant-es



bibliothèques équipées d'une boucle magnétique



© Bm Lyon



© Bm Lyon



© Muriel Chaulet

4. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021-2026 EN SYNTHÈSE

PRINCIPES DIRECTEURS

Grands défis collectifs constituant les priorités de l'exécutif. Axes à décliner au niveau BmL

SERVICE PUBLIC CULTUREL DE PROXIMITÉ

Garantir l'égal accès de toutes et tous à l'information et à la culture / Renforcer le lien social et l'accès aux biens publics culturels

PD1

PD2

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sensibiliser via les collections et actions culturelles / Participer à échelle BmL (tris, émissions, consommation...)

INCLUSION SOCIALE

Bien commun culturel / Accès aux droits / Égalité / Mixité / Emploi...

PD3

PD4

FABRIQUE DE LA CITOYENNETÉ

Associer les usagers aux services / Favoriser l'engagement citoyen / Référent-es gouvernance

PD5

ÊTRE À HAUTEUR D'ENFANTS

Élargir les propositions pour les enfants / Rénovations / Réussite éducative...

GRANDS PROGRAMMES

Projets/actions transverses à différents services de la BmL intégrant les orientations stratégiques de la municipalité en matière de culture.

MODERNISER LES OUTILS/ SERVICES NUMÉRIQUES

Inclusion numérique / Second programme «BNR»

P1

P5

ADAPTER ET VALORISER L'OFFRE DOCUMENTAIRE

Poursuivre le projet de politique documentaire / Améliorer l'offre numérique ..

RÉNOVER LE PATRIMOINE IMMOBILIER / ENJEUX CLIMATIQUES

Confort, attractivité, aménagements, accessibilité des espaces usagers / Conditions de travail des agents

P2

P6

DÉVELOPPER LA COOPERATION MÉTROPOLITAINE

Coopérations, échanges et mutualisations / Portail numérique / Amélioration offre et services

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ BIBLIOTHÈQUES / SERVICES

Horaires d'ouverture / Navette à double sens / Accessibilité pour les publics en situation de handicap...

P3

P7

AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Organisation et gouvernance / Bien-être au travail / Arbitrage et prises de décisions

THÉMATISER / STRUCTURER L'ACTION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

Développement de l'éducation artistique et culturelle / Partenaires / Communication et médiation...

P4

Poursuivre la dynamique enclenchée ces dernières années, tout en priorisant davantage nos actions et en consolidant nos compétences et notre organisation, d’une part. Intégrer les priorités du plan de mandat en matière de transition écologique, de participation citoyenne et d’inclusion sociale, d’autre part. Telle est la double ambition de notre projet d’établissement.

Principe directeur 1

LA BIBLIOTHÈQUE, SERVICE PUBLIC CULTUREL DE PROXIMITÉ

Les bibliothèques sont avant tout un service public, garant de biens communs essentiels: la lecture publique, l’information, les savoirs, le patrimoine. Valeur structurant notre identité, l’égalité d’accès à la culture de tous les Lyonnais et Lyonnaises est un fil directeur pour les différents programmes du Projet d’Établissement, et pour penser les axes de développement au-delà du mandat actuel.

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur		
Projet	Période	Responsables
Réflexion territoriale	2022-2026	DA Ouest – DA Est



© Bm Lyon



© Constantinis - iStock

Principe directeur 2

UNE BIBLIOTHÈQUE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Priorité du plan de mandat, la transition écologique doit être intégrée au fonctionnement quotidien de la BmL, que ce soit par la poursuite de la sensibilisation des publics (politique documentaire, action culturelle) ou par la mise en œuvre d'actions visant à réduire notre empreinte carbone (achats durables, sobriété, mobilités douces, tri...). Cet engagement nécessitera des formations et des outils qui seront définis en lien avec la Mission Transition écologique de la collectivité.

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables
Déploiement bibliothèque verte	2021-2024	DA Ouest
Braderie	Anuelle - 2022<	Responsable silo moderne - DA Publics

Principe directeur 3

UNE BIBLIOTHÈQUE CONTRIBUANT À L'INCLUSION SOCIALE

Établissement culturel, la bibliothèque assume également un double rôle social : offrir à tous les publics un espace partagé et apaisé (lien social) et savoir orienter, répondre aux besoins spécifiques des publics en situation de fragilité qui la fréquentent. Les actions en faveur de la mixité des publics et la valorisation des différentes cultures doivent ainsi être poursuivies. Les ressources et services en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat doivent être renforcés, en privilégiant les partenariats. Enfin, la bibliothèque doit s'inscrire dans un réseau d'acteurs en facilitant l'accès aux droits, que ce soit en structurant nos propositions en matière d'inclusion numérique (P1), en proposant des permanences d'écrivain public ou encore des services co-construits avec les acteurs sociaux.

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables	Budget
Accès à l'emploi	2024-2026	DA Publics - Responsable développement numérique	
Accès aux droits	2023-2026	DA Est - DA Ouest	CTL

Principe directeur 4

UNE BIBLIOTHÈQUE PARTICIPATIVE, FABRIQUE DE LA CITOYENNETÉ

Il s'agit de favoriser la participation citoyenne des Lyonnais.es à la fois en leur donnant des clefs de compréhension et d'action mais également d'avoir le réflexe de la « participation citoyenne » dans les actions menées par les bibliothèques. Forts de nos premières expériences (événement « Démocratie », cercles d'acquéreurs...), il nous faut à présent les capitaliser et mieux organiser nos actions, notamment pour définir la place que nous laissons aux usagers, aux associations et aux bénévoles. Cela implique d'échanger sur les pratiques, se former. Les droits culturels et la nouvelle charte de coopération trouvent naturellement place dans cette logique.

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables	Budget
Structuration de l'EMI	2022	Responsable Société	CTL

Principe directeur 5

UNE BIBLIOTHÈQUE À HAUTEUR D'ENFANTS

Les enfants ont toujours été des publics privilégiés des bibliothèques et ils y sont fortement représentés. Renforcer leur prise en compte en pensant mieux nos espaces pour les publics jeunes, notamment les adolescents, s'impose dans une ville qui se veut «à hauteur d'enfants». Pour ces publics, trois orientations prioritaires: s'efforcer de les amener vers les autres lieux culturels, favoriser leur rencontre avec la création contemporaine et le patrimoine et aider à la réussite de leur éducation, que ce soit en soutenant directement les enfants ou en accompagnant leurs éducateurs.

Projets transversaux contribuant à ce principe directeur

Projet	Période	Responsables
Aide aux examens (Brevet, Bac) et soutien scolaire	2023-2024	DA Départements Part-Dieu
Bibliothèque à hauteur d'enfants	2023-2026	Responsable Jeunesse

© Bm Lyon



© Bm Lyon





© Bm Lyon

Programme 1

ADAPTER LES OUTILS ET SERVICES NUMÉRIQUES

Labellisée « Bibliothèque numérique de référence » par le Ministère de la Culture, la BmL attaque son 2^e programme BNR, avec le soutien financier de l’État. Au programme : la mise à niveau du site web, de numelyo et du SIGB (Portfolio). Mais les axes du programme BNR visent également à mieux améliorer la médiation auprès des publics de nos ressources numériques et à intégrer les évolutions de la société : promotion de la sobriété et de la souveraineté numériques, développement de l’inclusion numérique.

Projets transversaux contribuant à ce programme			
Projet	Période	Responsables	Budget
Automatisation	2023-2024	DA Publics	BNR2+PPI
Inclusion numérique	2022-2024	Responsable dvt numérique	BNR2
Médiation numérique	2024-2025	DA Collections – Responsable dvt numérique	
Montée en version SIGB	2024-2026	Responsable dvt numérique	BNR2
Site web	2022-2025	Responsable dvt numérique – Responsable web	BNR2
VOD	2023-2024	DA Collections – Responsable dvt numérique	
Numelyo	2023-2025	DA Patrimoine – Responsable numelyo	BNR2
E-book	2024-2025	DA Collections – Responsable dvt numérique	Métro?

Programme 2

RÉNOVER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET L'ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

La requalification de la bibliothèque Part-Dieu a démarré avec le chantier du silo, qui s'achèvera en 2023. Il s'agit à présent d'actualiser le schéma directeur des travaux, de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour pouvoir démarrer les travaux avant la fin du mandat et de planifier les opérations au-delà de 2026. En parallèle, il est nécessaire d'organiser la délocalisation de certains services de la bibliothèque pour permettre sa rénovation. Enfin, le lancement de nouvelles activités à expérimenter/tester est envisagé en vue du projet de « nouvelle grande bibliothèque ».

Plusieurs chantiers ont également été validés dans les différentes bibliothèques du Territoire. Sont concernés les espaces des médiathèques de Vaise et du Bachut, ceux des bibliothèques du 9^e La Duchère, 7^e Guillotière et 2^e.

Projets transversaux contribuant à ce programme

Projet	Période	Responsables	Budget
Travaux silo	2017-2023	DC Ville de Lyon	PPI
Aménagements bib Territoires	2022-2025	DA Est	PPI
La Duchère	2022	Responsable de bibliothèque	
Vaise	2023	Responsable de bibliothèque	
La Guillotière	2023	Responsable de bibliothèque	
Bachut	2023	Responsable de bibliothèque	
2 ^e	2024	Responsable de bibliothèque	
Relocalisation de services Part-Dieu	2022-2025	DA Départements Part-Dieu	PPI
Élaboration programme Part-Dieu, désignation MOE	2022-2023	DA Départements Part-Dieu	PPI
Nouveaux usages Grandes Salles	2023-2024	DA Départements Part-Dieu	PPI



© Bm Lyon

Programme 3

FACILITER L'ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES

Evoluer pour toujours mieux s'adapter aux rythmes de vie des citoyens, est une des priorités de ce mandat: cela implique de repenser nos horaires (et du coup les rythmes de travail des différentes équipes), mais également nos services en ce sens (boîtes de retour 24/24, navette à double sens...).

Etre accessible, c'est bien sûr poursuivre nos efforts d'accueil et de médiation pour conduire les publics vers l'autonomie mais aussi penser et mieux structurer nos offres adaptées vers les publics en situation de handicap à l'échelle du réseau. Cela peut également passer par la gratuité, qui sera étudiée (abonnements, frais...).

Etre accessible implique également d'aller au-devant, notamment des publics éloignés des bibliothèques: cet éloignement peut être physique, il est souvent plus une question d'habitude et de méconnaissance. Le service mobile questionnera ses modalités actuelles d'intervention pour renforcer son impact.

Projets transversaux contribuant à ce programme		
Projet	Période	Responsables
Réflexion territoriale	2022-2026	DA Est
Étude de la gratuité	2023	DA Publics
Navette double sens	2023-2024	DA Publics
Structuration des services accessibilité	2022-2024	DA Publics
Rythmes de travail et évolution horaires publics	2022-2023	DA Publics – Responsable RH

Programme 4

STRUCTURER ET OUTILLER L'ACTION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

Force de la BmL, appréciée des publics, l'action culturelle doit évidemment être maintenue ! Il s'agit par contre de définir clairement ses priorités en termes de thématiques, de revoir la volumétrie des actions et de gagner en efficacité par un recours plus important aux partenariats et des méthodes de travail partagées. Cette structuration des actions, et leur priorisation concernent également l'action pédagogique, pour laquelle une organisation spécifique est nécessaire.

Projets transversaux contribuant à ce programme

Projet	Période	Responsables
Événement	2022-2023 2024-2025	DA Action culturelle et com
Définition gouvernance action culturelle	2022-2023	DA Action culturelle et com
Résidences d'artistes	2022-2026	DA Action culturelle et com
Structuration action pédagogique	2023-2024	DA Action culturelle et com



ADAPTER ET VALORISER L'OFFRE DOCUMENTAIRE

Le travail amorcé lors du premier Projet d'Établissement doit être poursuivi en adaptant l'offre aux expérimentations réussies et aux attentes identifiées (jeu, musique) et en renforçant la coordination, la complémentarité et les outils à disposition des différents acquéreurs. Il s'agira d'intégrer également les priorités dégagées dans les principes directeurs, et d'adapter le budget en lien avec les objectifs définis. Concernant le riche patrimoine écrit conservé par la BmL, la priorité est de traiter le signalement des collections en attente, tout en recherchant des solutions au manque de place de stockage identifié et en poursuivant le partage du patrimoine avec les publics.

Projets transversaux contribuant à ce programme			
Projet	Période	Responsables	Budget
Numelyo	2023-2025	DA Patrimoine – Resp. Numelyo	BNR2
E-book	2024-2025	DA Collections – Resp. dvt numérique	Métro?
Travaux silo	2017-2023	DC Ville de Lyon	PPI
Signalement des manuscrits et fonds d'archives	2022-2025	DA Patrimoine – Resp. Fonds ancien	PPI
Développement et structuration des outils de politique documentaire communs	2022	DA Collections	
Définition et formalisation de la politique documentaire de la BmL pour une approche réseau	2023	DA Collections	
Formation aux outils et à la poldoc	2023	DA Collections	



© Bm Lyon

Programme 6

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

Avec une convention de délégation de service unique en France, la BmL s'est vue confier en 2018 la gestion de services à destination des bibliothèques de 40 communes de la Métropole de moins de 12 000 habitants. Les enjeux liés à cette mission métropolitaine pour les années à venir sont multiples : mieux intégrer cette dernière au fonctionnement global de la BmL et améliorer les services rendus ; poursuivre la coopération avec la Métropole en soutenant cette dernière dans ses ambitions (notamment le projet de bibliothèque numérique métropolitaine) ; enfin, développer la coopération à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain.

Projets transversaux contribuant à ce programme

Projet	Période	Responsables	Budget
Renouvellement convention Métropole	2022-2023	DA Est	Métro

Programme 7

AMÉLIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE

La première priorité est de tirer les enseignements de l'organisation mise en place en 2012. La séparation de la Direction des Territoires en deux directions, Est et Ouest, et la mise en place d'une nouvelle direction dédiée au développement des collections seront ainsi effectives dès 2022.

La mise à plat des organisations du temps de travail, intégrant la réflexion sur les horaires d'ouverture, est un chantier important qui sera lancé également en 2022. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet d'établissement nécessitera une évolution de notre fonctionnement sur certaines thématiques (comme l'action culturelle et pédagogique, l'accessibilité...) et la mise en œuvre de formations collectives (transition écologique, médiation et inclusion numériques...). Enfin, améliorer notre fonctionnement et nos conditions de travail paraît indispensable pour que la Bibliothèque municipale de Lyon demeure la bibliothèque municipale française de référence.

Projets transversaux contribuant à ce programme

Projet	Période	Responsables
Relocalisation de services Part-Dieu	2022-2025	DA Départements Part-Dieu
Rythmes de travail et évolution horaires publics	2022-2023	DA Publics – Responsable RH

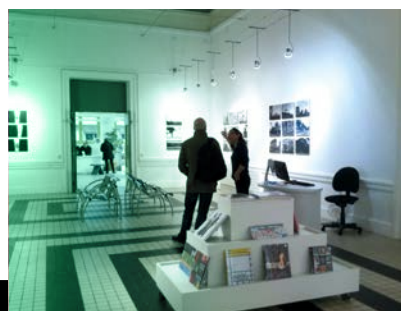
5. SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACV	Analyse des cycles de vie
ADEME	Agence de la transition écologique
AFEV	Association française des étudiants volontaires – services civiques EMI
AJD AIDE	Accompagnement Individualisé des Demandeurs d'Emploi par la fondation AJD
BmL	Bibliothèque municipale de Lyon
BNR	Bibliothèque numérique de référence
BP	Bibliothèques partenaires
CAN	Coordination des acteurs du numérique (BmL)
CCAS	Centre communal d'action sociale
CRM	Centre de responsabilité managériale (projet transverse Ville de Lyon)
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CSP	Catégorie socio-professionnelle
CTL	Contrat territoire-lecture
DDT	Direction au développement territorial (Ville de Lyon)
DLI	Dépôt légal imprimeur
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSITN	Direction des systèmes informatique, télécommunication et numérique
DYS	Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie
EAC	Éducation artistique et culturelle
EMI	Éducation aux médias et à l'information
EN	Espace numérique

FLE	Français langue étrangère
GAFAM	Google-Apple-Facebook-Amazon-Microsoft
GAPH	Groupe accessibilité personnes en situation de handicap (BmL)
GDS	Guichet du Savoir (site web BmL – une question, une réponse)
GDS EcoInfo	Groupe de chercheurs visant à réduire l'impact environnemental du numérique
GT	Groupe de travail
GTAC	Groupe de travail action culturelle (BmL)
IFLA	Fédération internationale des associations de bibliothécaires
MAC	Maison d'arrêt de Corbas
NPDE	Nouveau Projet d'Établissement
ODD	Objectifs de développement durable
PDE	Projet d'Établissement
PEDT	Projet éducatif du territoire de la Ville de Lyon
PENF	Cote des documents petite enfance
Pol Doc	Politique documentaire
PPI	Plan pluri-annuel d'investissement
RPS	Risques psycho-sociaux
RSE-RSO	Responsabilité sociale des entreprises – des organisations
SI	Service informatique
SIGB	Système informatisé de gestion des bibliothèques (pour la BmL, PortFolio)
TE	transition écologique



PROJET D'ÉTABLIS



BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE
DE LYON

